



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



06394



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. LIMITEE

ID/WG.165/14

2 novembre 1973

Original : FRANCAIS

Réunion sur les stratégies et les politiques
de développement industriel dans les petits pays

Vienne, 26-30 novembre 1973

ETUDE SUR LA STRATEGIE ET LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

L'expérience du Gabon^{1/}

Jean-Pierre Lambouba*
en collaboration avec
J. Kamaya et
L. Wieleksynski

^{1/} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI.

* M. Jean-Pierre Lambouba est commissaire au Plan, Ministère du Plan, développement et de l'aménagement du territoire, Libreville.

Table des matières

| | Page |
|--|-------------|
| I. Conditions préalables à l'industrialisation | 7 |
| II. Progrès et résultats de l'industrialisation 1950-1972 | 22 |
| III. La stratégie de l'industrialisation 1950-1972 | 26 |
| IV. Politique et mesures intéressant l'industrie | 34 |
| V. Institutions et industrialisation 1950-1972 | 37 |

AVANT-PROPOS

Le territoire de l'actuelle République Gabonaise faisait partie de l'ancienne Afrique Equatoriale Française composée des territoires du Congo, de l'Oubangui-Chari (actuelle République Centrafricaine), du Tchad et du Gabon.

L'immense forêt gabonaise, avec le célèbre "OKOUNG" (Gaboou Mahagony), recherchée par les usines de contreplaqué du monde entier, permettait une exploitation particulièrement avantageuse, ce qui procurait les fonds substantiels pour couvrir une bonne partie des frais d'aménagement de l'ensemble de cette grande et prospère colonie.

La faible densité de la population du Gabon (environ 500.000 habitants) sur 267.000 km² ne donnait pas de raisons à l'Administration coloniale de se presser pour diversifier ses activités, les exploitations forestières n'ayant déjà pas assez d'hommes pour leur extension.

Les grumes d'okoumé et des autres espèces de bois précieux arrivaient à la Côte Atlantique, flottant sur les nombreux cours d'eau ainsi que sur le fleuve Ogooué, la voie principale de pénétration à l'intérieur du pays.

Cette facilité permettait aux Autorités coloniales de ne même pas penser à la création d'une infrastructure routière convenable. Les simples plates treuées à travers la forêt vierge et les plates-formes flottant sur les pirogues creusées dans les billes d'okoumé, servant de ponts mobiles, assuraient tant bien que mal les liaisons entre un nombre restreint de centres administratifs et commerciaux de la brousse gabonaise.

La richesse du sous-sol gabonais, l'or, les diamants, le fer, le manganèse etc... a été connue de longue date, mais l'or alluvionnaire ne fut exploité qu'après la seconde guerre mondiale, avec un équipement un peu plus perfectionné que la "batté" de l'orpilleur artisan. Les réserves de la roche orifère entourant les "placés" alluvionnaires, pratiquement épuisées à présent, attendent toujours d'être reconnues par les travaux appropriés. Les prélèvements pris dans les travaux de prospection, indiquent quelques endroits où la teneur en or dépasse 50 grammes au m³ de la roche en place. Cela présente à l'heure actuelle des bases prometteuses pour la rentabilité de l'exploitation d'éventuels gisements d'or primaire au Gabon.

Les indices de pétrole ont été vus en plusieurs endroits au cours des années 30, mais ils n'ont été déclarés exploitables qu'en 1956, après l'heureux coup de sonde à Osouri, près de Port-Gentil.

La découverte de l'or noir a provoqué un grand "boom" au Gabon et Port-Gentil est devenu, non seulement le centre de l'industrie de bois mais la capitale économique du pays.

La découverte accidentelle en 1957 d'un riche gisement d'uranium à Mounana, près de Franceville, peut être considérée aussi comme la raison d'un grand "boom" dans l'équipement de la zone minière du sud Gabonaise.

En effet la Compagnie Minière de l'Ogooné (COMOLOG), constituée en 1953 pour l'exploitation du fabuleux gisement de manganèse de Moanda, a commencé presque en même temps que la COMUF (Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville), l'équipement de ses carrières à ciel ouvert et la mise en place de l'infrastructure routière et ferroviaire pour l'évacuation du minerai vers la Côte Atlantique à Pointe Noire.

L'accession à l'Indépendance de chacun des territoires de l'Afrique Equatoriale a été préparée par les mesures transitoires, appliquées résolument par le Gouvernement Français après le retour au pouvoir du Général de GAULLE en 1958.

Le 17 août 1960, la République Gabonaise est entrée dans la nouvelle phase de la vie avec les atouts majeurs permettant une modernisation et un développement économique rapides.

La politique des Etats-Unis d'Amérique concernant "les réserves des minerais stratégiques" a fait sortir les ingénieurs américains sur tous les points du globe, susceptibles de déceler les gisements de ces minerais.

Les représentants de "U.S. STEEL" ont proposé de participer à 49 % dans le capital social de la COMOLOG et de couvrir la quasi-totalité du montant nécessaire à l'équipement de la mine de manganèse de Moanda.

Le plus long téléphérique du monde de 76 kms fut construit au Gabon pour transporter le manganèse au-dessus du relief accidenté du "Francevillien" jusqu'à MBINDA. Le minerai a pu être chargé sur le wagon du chemin de fer "Congo-Océan", allongé spécialement à cette fin à Mbinda, pour l'amener, pratiquement sans rupture de charge, au port de Pointe-Noire.

Les Ingénieurs de Bethlehem Steel ont pris une part active et dirigeaient à partir de l'année 1958 les travaux d'évaluation des réserves d'un autre fabuleux gisement de près d'un milliard de tonnes d'un riche oxyde de fer, au Nord-Est du Gabon.

Ces travaux terminés en 1962, soit deux ans après la création de la République Gabonaise, ont conclu à l'exploitabilité du gisement, à condition qu'un chemin de fer de 540 kms environ soit construit pour son évacuation vers la côte atlantique.

Le site d'Owendo près de Libreville fut choisi pour l'aménagement du port minéralier sans qu'une étude opérationnelle approfondie confirme auparavant le bien fondé d'une telle solution.

Dix ans sont passés et le projet de chemin de fer entre dans la phase de réalisation, sans que SOMIFER (la Société des Mines de Fer de Mékambo) participe, en tant qu'utilisateur principal de cette voie de pénétration dans le Nord-Est du pays.

Le bilan d'effort durant 12 ans de l'indépendance, faite par le Gouvernement de la République Gabonaise, pour s'en sortir de l'état de l'économie primaire, est largement positif déjà.

Les fonds d'aide et de coopération française, américains, et allemande, les fonds européens de Développement et le Fonds Spécial des Nations-Unies ont contribué puissamment aux frais d'études et de réalisation des routes, conçues pour le trafic lourd, des ponts, des aérodromes, du port d'Owendo en cours d'achèvement.

Ils ont contribué généreusement au développement de l'agriculture, secteur toujours très déficient, dans la construction et dans l'aménagement de la viabilité de centres urbains, comme l'adduction d'eau, l'électrification, la construction des voies d'accès aux terrains à bâtir. L'implantation d'une infrastructure du Service de la Santé et de l'Education est aussi en partie l'oeuvre de ces fonds et de ces hommes qu'ils ont pu mettre à la disposition des autorités du pays, pour amorcer le processus de développement, par transfert de leurs compétences aux Gabonais.

Les centrales thermiques ont été réalisées ou élargies non seulement à Libreville et à Port-Gentil mais dans huit centres ruraux. La centrale hydroélectrique de Kingulé mise en service au début 1973 assure la fourniture d'énergie dans la zone Libreville-Owendo. Le projet d'une autre centrale hydro-électrique de Poubara pour assurer l'énergie électrique dans la zone de Franceville est en cours de réalisation.

Les pages qui suivent traitent avec un nombre de détails la promotion industrielle au Gabon, pour laquelle ce pays offre de nombreuses ressources naturelles, l'énergie et autres facilités partiellement opérationnelles déjà.

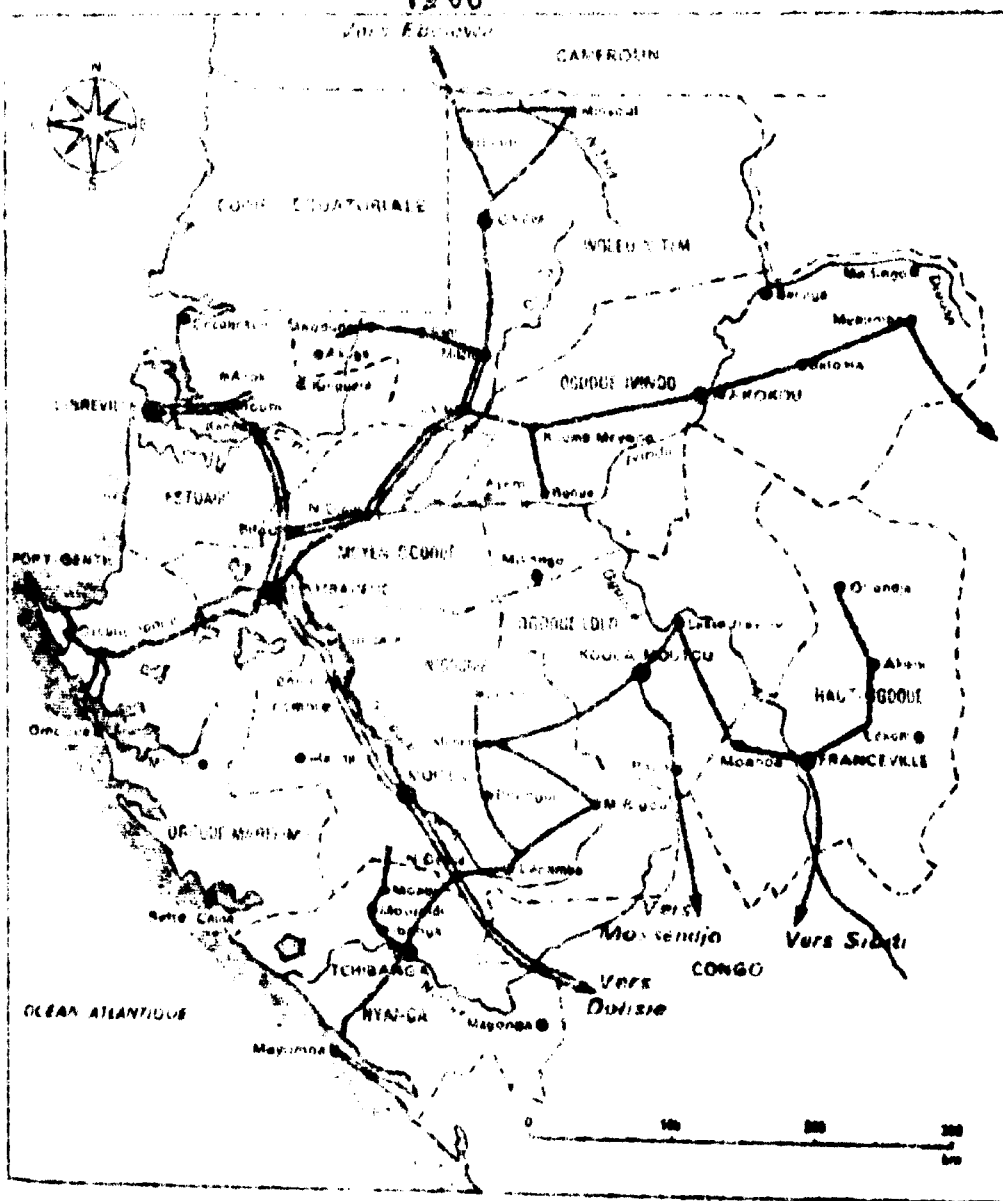
Il lui reste à prendre les mesures appropriées pour solutionner le problème de la faiblesse numérique de sa population active qui présente un obstacle majeur sur le chemin du développement.

NOTE : La documentation statistique existant à Libreville ne couvre pas la totalité de la période 1950 - 1972, les archives de la période d'avant 1960 ne se trouvent qu'en minime partie sur place et ceux concernant les 22 dernières années ont aussi subi une série de démnagements ce qui ne facilite pas le maintien d'ordre dans les centres de documentation de divers ministères.

ROUTES PRINCIPALES ET VOIES NAVIGABLES

1960

Van E. Bouwma



----- Routes frontières
 ----- Autres routes
 ----- Voies navigables
 ----- Rapides

I. CONDITIONS PREALABLES A L'INDUSTRIALISATION

A - Marché

La faiblesse numérique de la population du Gabon représentait et représente toujours la cause majeure d'un marché très restreint pour l'industrie locale de transformation.

Très rares étaient les produits qu'on a pu proposer pour la fabrication et la commercialisation locales, avec une rentabilité prévisionnelle d'entreprise assurée.

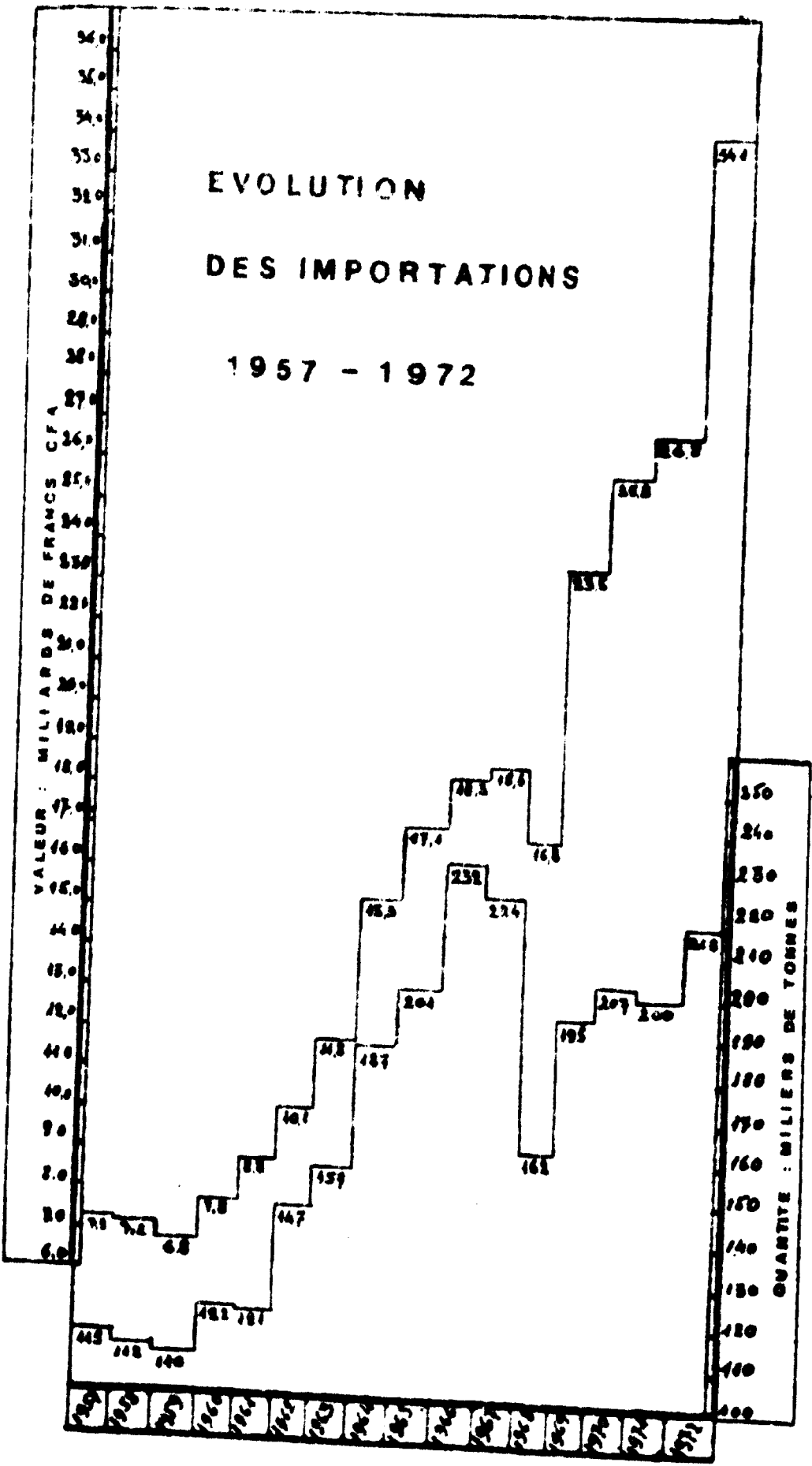
De ce fait, une seule véritable usine d'envergure " C.F.G. " produisant le contreplaqué à Port-Gentil, a été créée avant les années 50, et sa production a été commercialisée, quasi uniquement, sur les marchés extérieurs.

Le tableau ci-après présente l'évolution des importations durant les années 1957 et 1972. Il illustre le volume restreint du marché gabonais en général.

Partant du niveau 110 000 T/An avant l'Indépendance, la quantité des produits importés a doublé durant la première décennie, mais dans l'ensemble, cette progression remarquable ouvre le choix toujours très limité entre les produits susceptibles d'être fabriqués et commercialisés sur place, avec l'avantage pour l'économie du pays, soit au prix inférieur ou égal que les mêmes produits venant de l'étranger.

La répartition par grands groupes d'utilisation n'a pas changé sensiblement, sauf pour les carburants à la suite de la mise en marche de la raffinerie de Port-Gentil en 1968, ainsi que pour les matières premières et les demi-produits, que l'industrie en cours de développement commence à transformer sur place.

| Groupe de produit | 1959 | 1960 | 1961 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| | % | % | % | % | % | % | % |
| Produits alimentaires | 20 | 20 | 20 | 22,2 | 19,0 | 18,2 | 17,4 |
| Produits énergétiques | | | | | | | |
| carburants, lubrifiants | 16,0 | 8,0 | 6,0 | 1,6 | 1,3 | 1,0 | 1,2 |
| gaz butane | | | | | | | |
| Matières premières et demi-produits | 17,0 | 12,0 | 13,0 | 20,5 | 23,0 | 22,7 | 22,8 |
| Produits finis, équipement | 33,0 | 30,0 | 34,0 | 34,6 | 34,2 | 35,2 | 34,3 |
| Produits finis, consommation | 23,0 | 29,0 | 26,0 | 24,3 | 24,3 | 23,7 | 22,6 |



Le marché du Gabon était toujours et reste caractérisé par sa stabilité et le raffinement de la clientèle. La qualité et la présentation du produit prime souvent, comme critère du choix, sur le prix auquel il est mis en vente.

Les Gaborais, et cela non seulement dans les centres urbains, n'acceptent pas facilement les produits d'une qualité médiocre. De ce fait, ceux qui fabriquent ou envisagent de fabriquer industriellement quoique ce soit sur place, sont obligés de veiller particulièrement à la qualité du produit à écouler sur ce marché.

E - Transport -

Le réseau de routes nationales a atteint en 1960 la longueur de 1.565 kms dont 750 kms environ ont été construits entre 1957 et 1960. Avec 2.450 kms de routes, ou mieux dire, des pistes régionales, ce réseau représentait au début de l'Indépendance du pays 3.915 kms (voir la carte: Gabon en 1960).

La principale activité économique sur le territoire du Gabon avant l'Indépendance était l'exploitation forestière.

La production avait donc pu être évacuée par les cours d'eau vers un grand nombre de rades d'embarquement sur la côte atlantique. Les rades principales, où 90 % de bois en grumes étaient embarqués se trouvaient à Ovédo, à Port-Gentil, à Mouni, à Mondah, à Nyanga et Sette Cama.

Le manque de routes convenables a suscité dans les années 40 après la seconde guerre mondiale un remarquable développement du trafic aérien. Les centres forestiers ainsi que les centres de travaux de recherches minières s'équipant d'engins lourds de terrassement, ont eu les moyens d'aménager les pistes d'atterrissage et les petits avions permettaient de maintenir les liaisons rapides avec ces centres.

Accédant à l'Indépendance, le Gabon possédait sur son territoire 115 pistes d'atterrissage dont 4 aéroports sous contrôle de l'ASECNA : Libreville, Port-Gentil, Lambaréné et Moanda, plus 9 autres terrains aussi équipés avec radio-balises et desservis par les avions de lignes régulières du "Transgabon".

Le transport fluvial régulier existait, comme à présent, sur le fleuve Ogooué entre Port-Gentil et Ndjolé.

Le premier port maritime en eau profonde, à Ovédo est en cours d'achèvement et le chargement et déchargement de navires encrés en rades sont faits pour le moment à l'aide de plates.

Les grands fonds, près de Port-Gentil, à Cap-Lopez, ont permis d'écarter le transport du pétrole brut dans les grands pétroliers, à l'aide d'une couronne flexible, de quelques dizaines de mètres de longueur seulement.

C - Services de l'Etat

I - Energie Electrique

Durant les années 50 Libreville et Port-Gentil seulement avaient les centrales distribuant l'énergie électrique aux abonnés, selon les tarifs approuvés par l'Administration.

L'actuelle société d'énergie et d'eau du Gabon (S.E.E.G.), installée à Port-Gentil depuis 1958, a absorbé en 1963, avec l'aide de l'Etat, la Compagnie Centrale d'Énergie Electrique (C.C.E.E.), exploitant la centrale thermique de Libreville et devenu l'unique producteur et distributeur d'électricité et d'eau du Gabon.

L'Etat Gabonais détient actuellement 51 % du capital de cette société chargée d'électrification et d'approvisionnement en eau potable des centres urbains sur le territoire du pays.

La S.E.E.G. a commencé ses réalisations à l'intérieur du pays par la construction de la centrale thermique à Lambaréné en 1962 et 1963, par la mise en service d'un réseau de distribution d'électricité à Moundou fourni en courant venant de la centrale thermique de la COMILOG en service depuis 1961, pour assurer l'énergie nécessaire à la mine de manganese.

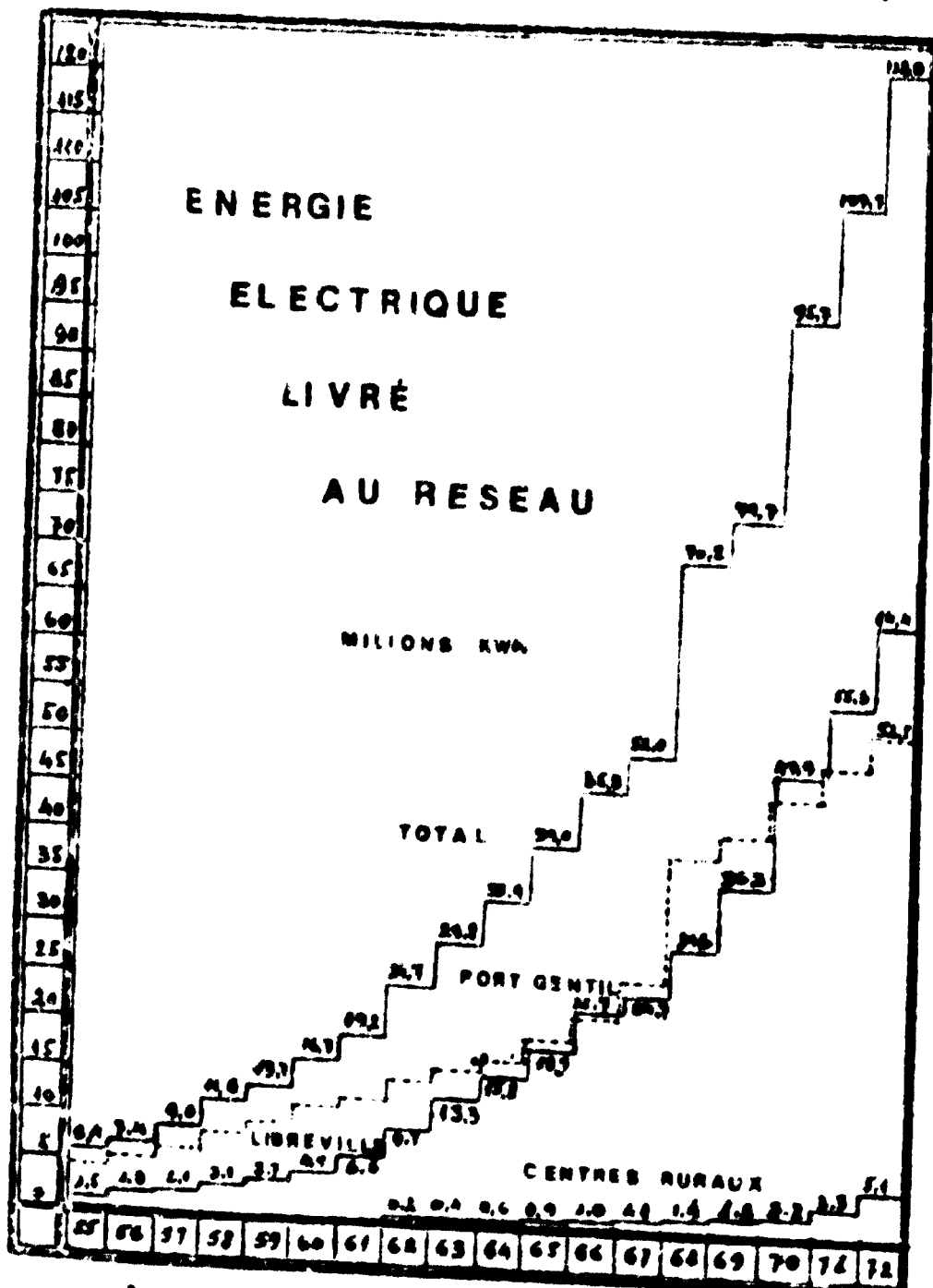
Une petite centrale hydro-électrique (210 KVA), et une thermique de la même puissance, ont été réalisées à Oyem en 1964. Bitam au Nord et Mouila au Sud du Gabon ont été dotés de centrales thermiques et de réseaux de distribution d'électricité aussi en 1964. Actuellement sept autres centres sont électrifiés : Franceville, Makokou, Tchibanga, Koulanoutou, Ndjolé et Léoni ont leurs centrales thermiques locales et Ntoum est fournie en électricité à partir du réseau de Libreville.

La centrale thermique de Libreville, avec sa puissance installée portée actuellement à 22 500 KVA et la centrale hydro-électrique de Kinkélé de 10.000 KVA, assurent à présent l'énergie dans la zone de Libreville-Owendo. Le bassin minier de Franceville, où COMILOG et COMUF ont été obligés de construire leur propre centrale thermique, sera prochainement fourni en énergie par la centrale hydro-électrique de Foubara.

La première usine gabonaise de contreplaqué à Port-Gentil - C.F.G. - avait, à partir de 1955 sa propre centrale thermique utilisant la vapeur de chaudière brûlant les déchets de bois.

Actuellement les deux centrales de la S.E.G. à Port-Gentil, d'une puissance globale de 22 875 kva utilisent presque uniquement le gaz naturel en tant qu'énergie thermique.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la fourniture d'énergie au réseau lequel dans les années 50 ne dépassa que quelques kilomètres à Port-Gentil et à Libreville et qui représente actuellement au total 363,8 kilomètres de ligne de haute tension et 223,5 kms de ligne de basse tension ainsi que 378 postes de transformation publics et privés.



La capacité de fournir l'énergie électrique au Gabon n'a pas été un frein au développement industriel.

2 - Autres types d'énergie -

La raffinerie de pétrole à Port-Gentil est en mesure de traiter 1 million de tonnes de brut et de produire les quantités de gas butane, de divers carburants et de fioul, dépassant largement les besoins actuels du Gabon.

Le gaz naturel est brûlé aux torchères à raison de quelques millions de m³ par jour et n'est utilisé qu'en très faible proportion de ce qui est disponible par les centrales thermiques de Port-Gentil et par la raffinerie.

3 - Eau -

La distribution d'eau potable dans les centres urbains a suivi aussi son développement commençant par Libreville et Port-Gentil qui ont été équipés avant les années 60.

Libreville est ravitaillé actuellement à partir d'un captage sur la rivière M'EKHE, près de Ntoun, à 40 kms de la capitale. A Port-Gentil, l'eau d'une bonne qualité est pompée dans la nappe frénatique existante à très faible profondeur au voisinage de cette ville industrielle en développement.

Durant les 15 dernières années la S.E.E.G. a construit le réseau de distribution d'eau des hauts autres centres à l'intérieur du pays.

Le réseau de la zone de Libreville est actuellement d'une longueur globale de 163 kms desservant en 1972 4.187 abonnés ainsi que les points d'eau publics.

La longueur du réseau dans les autres centres est la suivante :

| | Longueur | Abonnés | | Longueur | Abonnés |
|---------------|----------|---------|---------|----------|---------|
| (Port-Gentil | 65,3 K. | 1.295 | (Bitan | 8,6 kms | 62 |
| (Franceville | 23,4 K. | 178 | (Oyea | 7,8 | 125 |
| (Lambaréné | 11,0 | 110 | (Ntoun | 2,3 | 8 |
| (Moanda | 8,2 | 91 | (Gamba | 3,9 | 182 |
| (Mouila | 7,9 | 75 | | | |

Au total ce réseau représente actuellement 300,2 kms ayant permis de fournir en 1972 aux 6.313 abonnés 7,5 millions de m³ d'eau y compris l'alimentation des fontaines ouvertes aux non abonnés.

De par son climat tropical et la pluviométrie dépassant en moyenne 3.000 mm par an, il est évident qu'on ne manque pas d'eau industrielle au Gabon.

D - Sites Industriels

La désignation et l'aménagement des sites industriels n'est commencé que durant l'exécution du Plan intermédiaire 1962 - 1966, précédant le premier plan de développement, promulgué en tant que loi-programme n° 1/66 du 26 juillet 1966.

Auparavant les entreprises proposant d'implanter une industrie au Gabon choisissaient l'emplacement le plus propice pour leur exploitation.

De cette façon, la Compagnie Forestière du Gabon a construit son usine de contreplaqué sur la plage près de Port-Gentil, ce qui permettait la réception de radeaux de grumes d'okoumé, au terme de leur flottage sur le fleuve Ogooué.

Les ateliers navals des A.C.A.E. ainsi qu'une grande aciérie du consortium forestier de chemin de fer français ont été implantés au bord de la crique Love à 6 kilomètres de Libreville, facilitant l'entrée de matériaux à traiter et la sortie de la production.

Les premiers plans d'urbanisme, conçus vers la fin des années 50 ont délimité et morcelé sur les cartes cadastrales quelques endroits à Libreville et Port-Gentil appelés "terrains industriels", où plusieurs entreprises ont débuté leur exploitation durant les années 60.

La véritable zone industrielle a été créée par ordonnance n° 3/PR/MTF du 25 janvier 1964, interdisant les éventuelles spéculations immobilières sur environ 800 ha de l'espace non aménagé, séparant Libreville du village Owendo, désigné en tant que site du futur port du Gabon en eau profonde et le terminus du chemin de fer Transgabonais.

La zone industrielle d'Owendo offre actuellement la possibilité d'implantation et de développement des industries diverses sur le terrain viabilisé, en location à long terme.

Le principe de la location du terrain à long terme au lieu de vente pure et simple a été adopté pour doter le Port Autonome d'Owendo d'un revenu permanent de ce vaste domaine immobilier, sous sa juridiction.

L'aménagement d'une partie de ce domaine a commencé il y a deux ans sous l'autorité du Port Autonome d'Owendo dont les installations sont actuellement en cours d'achèvement. Un domaine industriel pour la Promotion de la petite et moyenne industrie gabonaise sera construit dans cette zone en tant que projet du Fonds Spécial, confié aux experts de l'ONUJI.

Le Gabon a été le premier parmi les pays francophones au Sud du Sahara à concrétiser l'aide de l'Etat pour le développement de la petite et moyenne entreprise autochtone, en mettant en 1965 à la disposition de cette action un domaine industriel - Centre Lefond - à Libreville.

Un bâtiment de 2.300 m² fut construit par PROMOGABON pour la somme de 46 millions de francs CFA et les locaux, adaptés aux exigences des exploitations prévues ont été loués aux 4 petites entreprises s'installant dans ce centre au début 1966.

Le principe de la construction par l'Etat de locaux industriels en location, a été adopté pour diminuer le coût de l'investissement et pour faciliter, de ce fait, le bon démarrage des entreprises chargées seulement d'y installer leur équipement et de l'exploiter selon les règles de la profession, et les conventions passées avec PROMOGABON.

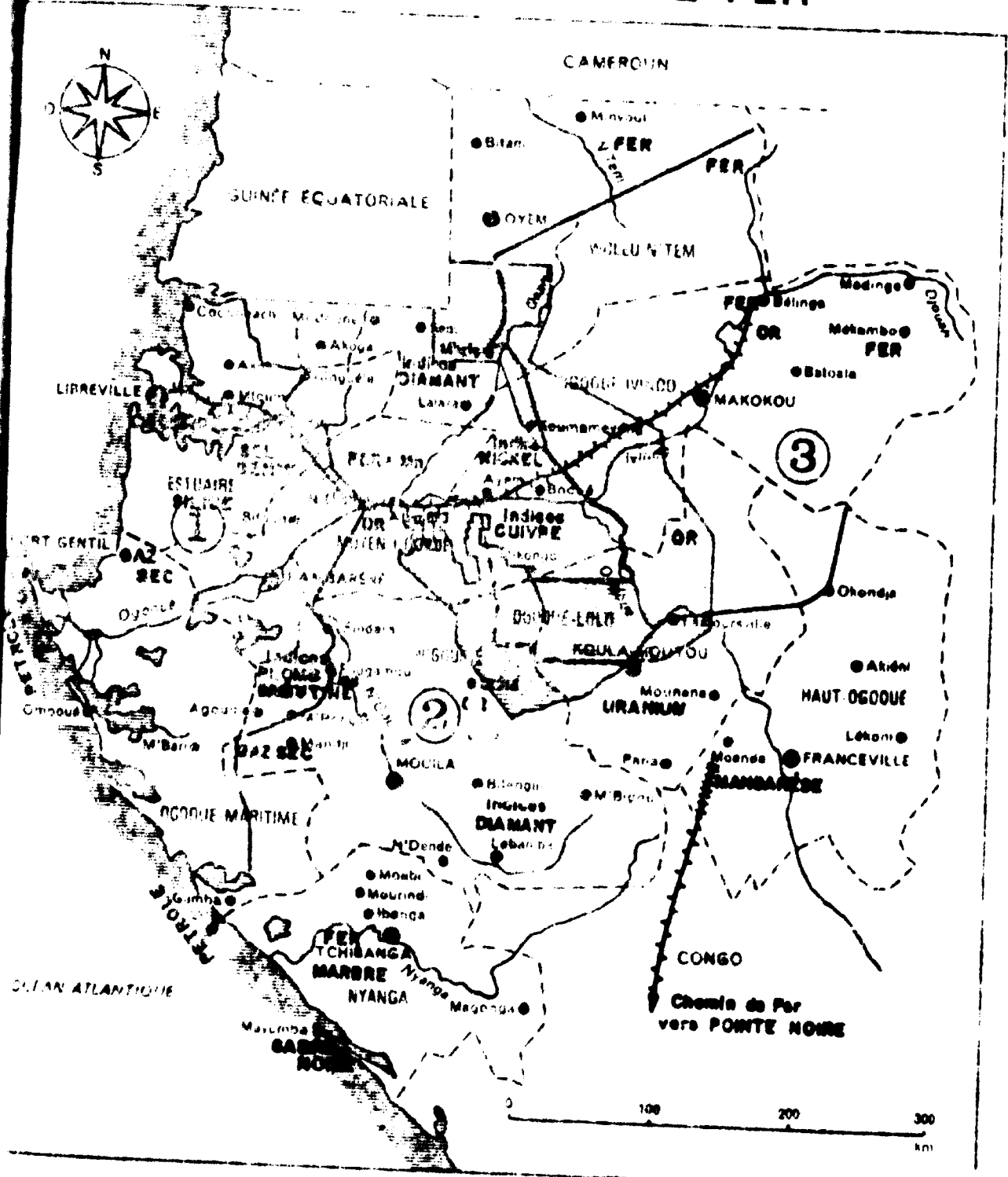
B - MATIERES PREMIERES LOCALES.

L'abondance de diverses matières premières au Gabon susceptibles d'être transformées industriellement en semi-produits ou produits finis est bien connue de longue date.

Le bois seulement et quelques produits agricoles (huile de palme, café et riz) ont été traités industriellement durant les années 50. Les installations de sciage, de contreplaqué ou placage non collé et les menuiseries transformaient le bois. L'huile servait à la consommation et à la fabrication de savon, les décortiqueuses mécaniques permettaient de présenter le café ou le riz blanchi sur le marché.

Ayant besoin de matériaux de construction peu coûteux les missionnaires ont prouvé que l'argile gabonaise donne une excellente brique à basse température (200°C de cuisson) et que le calcaire près de Libreville se transforme facilement en chaux, soit qu'il représente le matériau de qualité pour la production du ciment. Aucun projet de briquetterie industrielle ainsi que le projet d'une cimenterie intégrée étudié à Lefond en 1963, pour la production du ciment à partir du calcaire de l'Ile Conquet, n'ont vu le jour encore. Le projet d'extension des installations de broyage de clinker importé est en cours d'étude depuis quelques années et sa réalisation devrait satisfaire non seulement le marché du ciment du Gabon, mais aussi du Sud-Cameroun.

RESSOURCES DU SOUS SOL & EXPLOITATION FORESTIÈRE LIÉE AU CHEMIN DE FER



- Chemin de fer en projet
- Zone à exploiter (surface forestière de 2 500 000 ha)
- limite des zones forestières

1 2 3

Le COMUF, pour enrichir le minerai d'uranium et pour abaisser le coût du transport par unité de métal, a construit à Mousana une installation de synthèse d'acide sulfurique à partir du soufre importé, permettant de transformer le minerai brut en sulfate d'uranium d'une teneur de 35 % d'uranium. La COMIUC participe activement à présent dans la réalisation d'une usine de pulvérisation à Franceville, en utilisant le bi-oxyde de manganèse de Moanda, reconnu mondialement depuis 1963 pour son excellence, en tant que la matière principale entrant dans la préparation de la masse déphosphorée.

Plusieurs minerais et matériaux sont mentionnés dans le Plan minier du Gabon, sorti en 1971 et présentant la richesse du sous-sol gabonais.

La carte ci-après indique sommairement le plan actuel de développement des exploitations forestières ainsi que l'emplacement des gisements existants en sous-sol du pays et des indices non reconnus de minéraux et matériaux. La liste de ces diverses matières est longue. On mentionnera ici seulement :

- Le gaz naturel, brûlé aux torchères ou non exploité au cas où il n'est pas associé au pétrole.
- Le sel gemme, reconnu en quantité importante dans le sous-sol gabonais par le forage d'exploration pétrolière dont l'exploitation aurait pu servir l'Afrique Centrale manquant de cette matière vitale pour ses habitants et son industrie naissante.
- Le barytine dont les indices vus dans la région de Mandji permettent de croire à l'exploitabilité de ce minerai servant en particulier dans la préparation de la boue utilisée dans les forages pétroliers. Les matières servant à la préparation de cette boue sont actuellement importées en totalité.
- Le silice pure, matière rentrant dans l'industrie du verre et de ferro-alliage se trouve près de Libreville et en abondance, près de Grand Bamba à quelques 40 kms du lieu où les anciens forages ont constaté l'existence du gaz naturel non associé avec le pétrole, et de ce fait non exploité actuellement.
- Le minerai mixte de fer et de manganèse dans la région de Ndjolé, partiellement reconnu par les travaux de recherche dans les années 50, semble une matière première intéressante pour la production locale d'acier et de ferro-manganèse. Les indices importants de ce minerai se trouvent tout près du tracé de chemin de fer transgabonais à 200 kms environ de Libreville.
- Le sarbre gris dans la région de Tchibange et surtout la gisement de gebro-noire, reconnu récemment près de Mayumba, sont susceptibles d'être traités dans les installations déjà implantées dans la zone industrielle

d'Ouendo. Il faudrait que la SOCIAMAR, constituée récemment avec la participation de l'Etat Gabonais arrive à assouvir sa situation financière dont la précarité est due au coût habituellement trop élevé d'une main d'œuvre "clé en main" et le manque d'intérêt des fournisseurs de matériel de l'exploitation de l'entreprise.

Importation de matières premières.

Les entreprises agréées aux divers privilèges du Code des investissements en vigueur depuis 1960 sont autorisées à importer sans taxe les matières premières entrant dans le programme de leur fabrication, au cas où les matières ne sont pas disponibles sur place. Cette facilité est aussi accordée régulièrement pour les matériaux d'emballage et de conditionnement divers, permettant la présentation convenable de produits fabriqués localement sur le marché.

Aucune restriction n'a jamais entravé ces fournitures et les ruptures de stock, arrivant de temps à autre, sont dues au nombre de difficultés qu'il faut surmonter dans l'acheminement des matières au lieu d'exploitation.

F - QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES -

Comme il a été dit dans l'avant-propos de cette étude la solution du problème du personnel qualifié ainsi que non qualifié a été, dans les années 50 et reste toujours cruciale pour le développement industriel du Gabon, à la mesure de ses autres ressources naturelles.

La faiblesse numérique de la population reste la raison majeure de cette difficulté. La population active ne dépasse actuellement pas au Gabon 480.000 personnes des deux sexes.

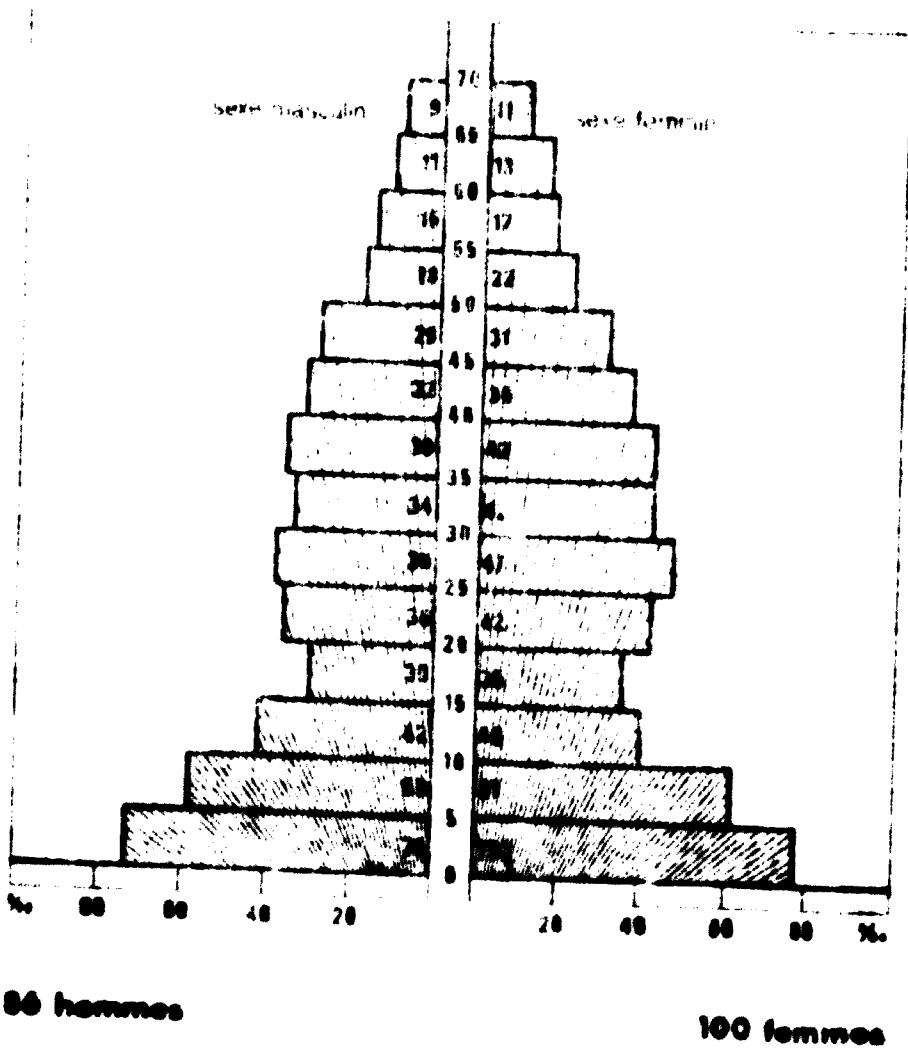
La pyramide des âges de cette population ne dépassant pas 950.000 au total, illustre d'une façon éloquent le problème des ressources humaines à surmonter, si on voulait mettre en oeuvre l'exploitation industrielle de toutes les autres ressources naturelles du pays.

L'effort fait dans l'éducation générale ainsi que dans la formation professionnelle, dans les années 50 et après par le Gouvernement gabonais, par les écoles privées et dans quelques grandes entreprises elles-mêmes est considérable, mais cela s'a pas permis aux entreprises en exploitation de se passer de la recherche du personnel à l'extérieur du pays.

En constatant que le nombre global de salariés inscrits à la Caisse Générale de Prévoyance Sociale en 1970 représenté 64.247 personnes, ce chiffre ne comprenant pas les fonctionnaires, les forces

PYRAMIDE DES AGES

1972



armée, la gendarmerie et la police ayant un régime de la sécurité sociale différent on se rend compte qu'il reste très peu de Gabonais à l'âge de travailleurs pour s'embaucher dans de nouvelles entreprises industrielles.

Cette masse salariée est engagée dans les secteurs d'activité suivants :

| | |
|--|--------|
| Exploitation forestières | 10 847 |
| Pétrole et Mines métalliques | 5 259 |
| Industries alimentaires | 3 189 |
| Industries du bois | 4 296 |
| Industries diverses | 2 802 |
| Bâtiments | 11 807 |
| Commerce, transports et services | 15 554 |
| Administration | 5 230 |
| Hôtels et services domestiques | 5 863 |
| | <hr/> |
| | 64.847 |

L'exode de la population rurale non comptée dans cette masse de salariés, vers les centres urbains, vide l'intérieur du pays d'une façon préoccupant les autorités du Gabon. Une industrialisation sans l'effort approprié et efficace, visant le développement de cultures vivrières et de l'élevage, handicapera aussi bien à court qu'à long terme la modernisation de l'économie du pays.

G - DISPONIBILITE DES MOYENS DE FINANCEMENT -

La balance commerciale constatait excédentaire en recettes, la prospérité des exploitations forestières et la paix politico-sociale sur le territoire du Gabon, lui ont permis de jouir avant et après les années 50 d'un crédit aussi bien dans les siliques financiers de la métropole française que dans d'autres pays.

Il est possible d'affirmer ici que ce qui manquait au Gabon durant les années 50, c'étaient les projets industriels, convenablement conçus et courageusement négociés par les promoteurs, mais pas les fonds pour leur réalisation, ni les devises pour l'achat du matériel.

La richesse de la forêt gabonaise, prouvée depuis longtemps à l'échelle mondiale, la découverte du pétrole, l'équipement en cours du bassin minier de Franceville, sans oublier l'or gabonais, représentaient les atouts d'un bon poids à mettre sur table de banquiers, aussi bien à Paris qu'à Bonn, à Genève ou à New-York.

Pour ceux qui proposaient un projet d'industrie nouvelle au Gabon, il était certes plus facile d'obtenir un crédit d'investisse-

ment que le "feu vert", pour la réalisation, surtout au cas où une telle réalisation aurait pu engendrer une concurrence aux importateurs bien assis sur place.

En ce qui concerne les institutions financières locales le Gouvernement de la République Gabonaise a créé dès le début, la Banque Gabonaise de Développement, issue de l'Agence du "Crédit de l'A.E.F.", autonome depuis juillet 1958, sous l'enseigne de la "Société Gabonaise de Crédit". Son capital initial de 400 millions a été porté à 1 milliard de francs CFA quatre ans après.

Le budget de l'Etat a été divisé en budget de fonctionnement et budget de développement alimenté par ces ressources propres ou les emprunts.

Le budget de développement a pris en charge l'aménagement du territoire, l'infrastructure, et l'amortissement des emprunts négociés à cette fin, les études des projets divers, ainsi que les fonds destinés à couvrir la prise de participation de l'Etat dans le capital des entreprises productives. Débutant en 1960 au niveau d'un milliard de francs CFA, le budget de développement en 1972 représentait 11,5 milliards de francs CFA.

L'institution du Fonds Gabonais d'Investissement est présentée dans le chapitre V.

Du côté des moyens de financement le Gabon semble particulièrement bien doté parmi ses voisins et les autres pays en voie de développement.

N- INITIATIVE PRIVEE -

L'initiative appartient toujours aux hommes de n'importe quel secteur, public ou privé.

Les hommes qui ont commencé l'exploitation de la forêt vierge du Gabon, les commerçants s'installant sur la côte et à l'intérieur (souvent avant l'arrivée de la route), les géologues-prospecteurs comme les chercheurs d'or, les instituteurs, les missionnaires, les administrateurs coloniaux, et tous les hommes ou les femmes les accompagnant, ne pouvaient qu'être de la trempe de pionniers, apportant à la population autochtone un nouveau mode d'existence, aussi bien que la capacité de transfert de leurs compétences techniques.

Il n'y a pas, malheureusement, beaucoup d'exemples, parmi les gabonais d'origine, qui ont pu suivre et mettre en oeuvre la formation reçue avant les années 50, pour s'engager dans l'entreprise personnelle du secteur privé. L'Administration de la République Gabonaise en

formation avait trop besoin de cadres valables pour laisser ces hommes faire leurs affaires.

Une des tâches essentielles de l'Agence Gabonaise de Promotion Industrielle PROMOGABON, constituée en 1964, était l'assistance à la création de la petite et moyenne entreprise locale, en tant qu'une "pépinière" de futurs entrepreneurs autochtones. Cette action semblait être bien emmanchée en 1966 avec la création du premier "domaine industriel" au Gabon dans le centre Lafond à Libreville, n'a pas fait de progrès escompté, pour des raisons difficilement explicables.

Un vent contrariant à son développement soufflait évidemment du secteur privé européen, dont les dirigeants locaux surtout, n'avaient aucune envie de se voir resplacés dans l'activité florissante du bâtiment, par exemple, même si dans ce secteur plusieurs gabonais ont prouvé des capacités d'entrepreneurs valables. Les hommes de l'Assistance Technique chargés du développement de PROMOGABON n'avaient probablement ni le courage, ni la science de naviguer dans ces conditions et d'avancer l'action, ne serait-ce qu'en louvoyant.

Le Gouvernement Gabonais a imposé réglement la participation du Gabon dans la constitution de nouvelles sociétés et l'exécution du principe de la "gabonisation" des cadres dans le secteur privé, mais le manque généralisé de personnel ne facilite pas l'obtention de résultats rapides.

La politique de "porte ouverte" et le libéralisme planifié de la politique économique, suivie dès le début par la République Gabonaise, porte déjà et portera sûrement d'avantage dans l'avenir à la diversification d'entrepreneurs, au moment où l'infrastructure routière, ferroviaire, et d'autres facilités accélérant le rythme de développement permettront de mettre en oeuvre des réalisations industrielles à l'intérieur du pays.

II. PROGRES ET RESULTATS DE L'INDUSTRIALISATION 1950 - 1972

A. EXPOSE SOMMAIRE.

1. 25 Etablissements Industriels créés au cours des années 50 et 60.

Le choix arbitraire de 25 Entreprises présentées ci-après (4 grandes entreprises minières comprises) démontre, d'une façon incomplète, le progrès fait par l'industrie de bois, par les entreprises générales de Bâtiment et T.P. et de constructions métalliques, ces dernières liées étroitement avec la construction de l'infrastructure routière et l'aménagement de centres urbains ainsi qu'avec la découverte du pétrole en mer, nécessitant les travaux et les investissements d'envergure.

Les chiffres disponibles dans les Etudes de comptabilité économique nationale, laissent toujours encore à désirer et il ne semblait pas utile de tirer les conclusions sur les données de certains secteurs, comme par exemple l'industrie manufacturière, très peu développée à présent au Gabon.

La valeur ajoutée inscrite en complément de détails demandés pour cette étude, pour les 25 Entreprises citées, a été calculée à partir des comptes d'exploitation de ces entreprises pour l'exercice 1972. Au total, elle représente pour ces 25 Entreprises seulement, 48,8 milliards de Francs CFA, soit près de 40 % de la production intérieure brute globale au Gabon, évaluée à 112,5 milliards de francs CFA en 1972.

2. Production industrielle de biens d'équipement.

L'industrialisation au Gabon n'est pas encore au niveau permettant de modifier l'activité des entreprises et de passer à la production de biens d'équipement.

3. Rôle des Industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles, agricoles, forestières et minérales.

Les exploitations forestières ont incité dans les

25 ENTREPRISES PRINCIPALES

| N° | NOM & PRODUITS DE L'ENTREPRISE | AN DE FONDATION | DATE ET DUREE DE L'EXPLOITATION | ETAPE PRODUCTION (en millions de kg) | PRODUITS PRINCIPAUX EXPORTES | VAL. ANNUELLE DE PRODUITS (en millions de CFA) | VAL. AJOUTEE PAR TONNE DE PRODUIT (en CFA) |
|----|---|--------------------|---------------------------------------|---|---|---|---|
| | | | | | | | |
| 1 | SALMEVERA (HUILE DE PALME) LIBREVILLE | 1955 | REGIME MAR 10 ANS 1955 | 400,0 | | 100,0 | 80,3 |
| 2 | JORAGA (BIERE, BOISSONS) LIBREVILLE | 1960 | REGIME MAR 10 ANS 1960 | 600,0 | BOISSONS MOUTILLAGE | 1200,0 | 1,220,8 |
| 3 | S.A. FEABER (FABRIQUE DE PISTON, EQUIPEMENT, Outils) LIBREVILLE | 1955 | REGIME MAR 10 ANS 1955 | 100,0 | PISTON, EQUIPEMENT Outils POUR MOTORISATION | 200,0 | 210,0 |
| 4 | LEBGA (COCA COLA, SODA) LIBREVILLE | 1960 | REGIME MAR 10 ANS 1960 | 100,0 | BOISSONS MOUTILLAGE | 100,0 | 60,0 |
| 5 | SOGARA (RAFFINERIE DE PETROLE) LIBREVILLE | 1960 | REGIME MAR 10 ANS 1960 | 100,0 | PETROLE, DERIVES | 100,0 | 150,9 |
| 6 | C.I.P.S. (CONTREPLANCH) PORT GENITIL | 1945 | CONVENTION 20 ANS 1945 | 3.000,0 | BOIS, CHARBON PLANTATION | 2.000,0 | 1,500,5 |
| 7 | INDUSTRIE GABONAISE (BOIS) PORT GENITIL | 1947 | REGIME MAR 10 ANS 1947 | 100,0 | | 100,0 | 70,0 |
| 8 | MOIS INDUST. SPONSAIS (CIMENT, MENAGERIE) LIBREVILLE | 1958 | | 80,5 | | 80,5 | 45,0 |
| 9 | QUAIER (MEUBLE) LIBREVILLE | 1970 | REGIME MAR 10 ANS 1970 | 70,0 | MEUBLES, TISSUS | 100,0 | 100,9 |
| 10 | S.E.P.S. (ENERGIE ELECTRIQUE DISTRIBUTION) LIBREVILLE | 1952 | CONVENTION 20 ANS 1952 | 5.000,0 | ENERGIE ELECTRIQUE DISTRIBUTION | 5.000,0 | 2,347,5 |
| 11 | COMILOG (TRAITEMENT MINIERAL DE MANGANESE ET DE DIOXYDE DE MANGANESE) MOANDA | 1955 | CONVENTION | 50.000,0 | | 10.000,0 | 8,616,1 |
| 12 | COMIF (EXPL. & CONCENTRATION MINIERAL D'URANIUM) MOANDA | 1958 | CONVENTION | 50.000,0 | URANIUM, REFINERIE | 1.000,0 | 1,587,9 |
| 13 | SELAGON (EXPL. PETROLE) PORT GENITIL | 1956 | CONVENTION | 85.200,0 | EXPL. PETROLE ET POUR LA BOUILLONNE | 20.000,0 | 21,301,4 |
| 14 | SHELL - GABON (EXPL. PETROLE) PORT GENITIL ET GABON | 1956 | CONVENTION | 20.000,0 | | 6.054,3 | 6,238,8 |
| 15 | A.G.A.E. (ATELIERS MEC. & CHANTIERS NAVALE) LIBREVILLE | 1947 | | 150,0 | | 150,0 | 215,1 |
| 16 | A.T.A.E. (ATELIERS MEC. & NAVALE, CONST. METALLIQUES) PORT GENITIL | 1952 | REGIME MAR 10 ANS 1952 | 400,0 | | 1.011,1 | 371,5 |
| 17 | METAL GABON (INDUSTRIE A BOUCLE CONST. METALLIQUES) LIBREVILLE | 1955 | REGIME MAR 10 ANS 1955 | 45,6 | FRE PLAY, PROPRIETE | 45,6 | 37,1 |
| 18 | M.G.V. (MANUFACTURE DE VETEMENTS) LIBREVILLE | 1955 | REGIME MAR 10 ANS 1955 | 500,0 | TEISSUS DEVERS | 350,0 | 152,9 |
| 19 | SOYEGA (TEINTURE DE PAIN) LIBREVILLE | 1955 | REGIME MAR 10 ANS 1955 | 40,0 | TEISSUS, PEINTURE | 870,3 | 332,1 |
| 20 | SAGA (SAVON DE MANGES) | 1957 | REGIME MAR 10 ANS 1957 | 23,0 | SAVON, PRODUITS | 200,1 | 61,4 |
| 21 | GABOA (ACRYLIQUE, POLYMER) LIBREVILLE | 1957 | REGIME MAR 10 ANS 1957 | 15,0 | | 130,2 | 153,8 |
| 22 | CHIMIE-GABON (PLANTURES DE BRUYERE) LIBREVILLE | 1966 | REGIME MAR 5 ANS 1966 | 40,0 | PRODUITS CHIM. | 100,0 | 58,4 |
| 23 | SOGARA (RAFFINERIE DE PETROLE) PORT GENITIL | 1960 | CONVENTION 20 ANS | 4.000,0 | PROD. CHIM. D'AVANCEMENT ETC | 6.000,0 | 1,502,6 |
| 24 | ESSEVILLE LIBREVILLE | 1960 | | 10,0 | | 100,0 | 70,3 |
| 25 | LES CEMENTS D'OUENDO BOUYEVE DE CEMENTERIE A CEMENT LIBREVILLE - OUENDO | 1968 | CONVENTION 15 ANS | 400,0 | CIMENT, GYPSE, SABLE | 100,0 | 191,8 |

années 50 déjà, l'implantation de l'industrie de bois, les usines de contreplaqué, de placage ou collé et des menuiseries diverses. Le projet d'une grande usine de pâte à papier, étudié d'une façon opérationnelle en 1964, attend la réalisation.

L'exploitation de pétrole a facilité la création en 1968 d'une première raffinerie en Afrique Centrale, destinée à ravitailler le marché de la sous-région de l'UDEAC.

Le Bi-oxyde de manganèse de Moanda, sera utilisé prochainement dans l'usine de piles sèches de Moussoulou et probablement dans celle, en construction au Cameroun à Douala.

La production agricole reste en très faible progression au Gabon. Néanmoins quelques installations mécaniques permettant le décaissage et le triage du café, la blanchissage de riz, ainsi que la production d'huile de palme ont été implantées au cours des années 50. En dehors du café exporté en totalité, sauf quelques tonnes torréfiés sur place, la production d'huile et de riz blanchi ne couvre pas les besoins du marché local.

L'aménagement du territoire, la construction de centres administratifs, de l'infrastructures routières, scolaire, sanitaire, financés en grande partie sur les Fonds d'Aide extérieure et les prêts de la Banque Mondiale, a fait venir au Gabon un nombre de grandes entreprises de T.P. à partir de l'année 1956 et a permis le développement de plusieurs entreprises constituées localement. Le nombre de ces entreprises générales et spécialisées font le chiffre d'affaires se situe actuellement entre 100 millions et 4 milliards de francs CFA par an est 38. Au total le chiffre d'affaires de ces 38 entreprises était en 1972 :

PRESCQUE 17 MILLIARDS DE FRANCS CFA

Le nombre d'employeurs inscrits à la Caisse Gabonaise de Prévoyance Sociale dans le secteur Bâtiment et T.P. en 1970 était de 166, employant 11.807 salariés, par rapport à l'année 1967, par exemple, quand ce secteur était représenté par 91 employeurs et 6.983 salariés.

Bien que ce secteur est en pleine activité à partir de l'année 1960, la réalisation du projet de la Cisenterie, étudiée à fond en 1964, n'a pas eu " le feu vert ", et seulement les installations de broyage de clinker importé, ont été mises en exploitation à Ovendo en 1968. Les autres matériaux, comme revêtements divers, colles, gaines et tôles de couverture sont toujours importés, et il semble possible à présent de présenter quelques projets des petites entreprises industrielles

parfaitement rentables dans ce secteur. Les 75 % du marché gabonais de peintures sont couverts par la production locale depuis 1966. Le bitume pour le revêtement de routes etc. sera produit par la raffinerie de pétrole en 1973.

5.

Le marché du Gabon, étant limité, permettait aux très rares entreprises industrielles de baser leur rentabilité sur la vente de leur production uniquement dans le pays.

De ce fait, les membres du Premier Gouvernement de la République Gabonaise ont été les fervents partisans, si non les initiateurs de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale, élargissant l'ancienne Union de l'Afrique Equatoriale (U.D.E.) et invitant à participer la République Fédérale du Cameroun.

Le principe d'harmonisation au développement industriel entre les cinq Etats a été adopté par le Traité de l'UDEAC, signé en 1965 et stipulant que le site d'implantation d'une industrie d'envergure, devrait être choisi par l'application de critères économiques uniquement, au cas où une telle industrie nécessiterait pour sa rentabilité, le marché global de l'Union.

Ce principe n'a été appliqué que pour le choix de l'emplacement de la première raffinerie de la Région, construite au Gabon en 1967.

Le Traité de l'UDEAC a instauré la libre circulation des hommes et de marchandises ainsi que la Taxe Unique, prélevée au lieu de production, pour le compte du pays membre de l'Union, où le produit a été livré.

Les ressources naturelles du Gabon, en diverses matières premières et en énergie, lui permettent d'orienter son développement industriel vers les marchés extérieurs, en dehors même du continent africain, ce qu'avait prouvé son industrie de bois et le contreplaqué en particulier dont la marque a obtenu la renommée mondiale.

- 20 -

(A) D. 11

III. STRATEGIE D'INDUSTRIALISATION 1950 - 1972.

1. CROIX DES INDUSTRIES PRIORITAIRES.

La situation générale de l'économie du pays au seuil de l'Indépendance a été, certes à la base de la volonté du Gouvernement de la République Gabonaise de continuer une politique libérale, en laissant l'initiative privée s'exercer librement dans certains secteurs tels que les mines, le transport, la forêt, l'industrie, le commerce et les services.

Les pouvoirs publics ne se sont pas déintéressés pour autant de ces secteurs, leur rôle étant de se livrer à une étude critique de ces activités, d'en signaler les défaillances, d'en prévoir le développement et de mettre en place les moyens d'incitations réglementaires et financières, afin d'en guider la croissance dans un esprit d'intérêt général, comme l'a déclaré le Président de la République, lors de l'institution des Commissions du Premier Plan de Développement en 1963 :

" C'est donc un type de programme planifié particulièrement souple qu'entend instituer le Gouvernement avec la détermination de laisser une large part au secteur privé qui, j'en suis persuadé, ne nous décevra pas. La place faite dans les différentes commissions du plan à la représentation du secteur privé en porte le témoignage. "

Partant de ce principe, ni le premier ni le second plan quinquennal du Gabon n'ont fixé d'objectifs quantitatifs pour le secteur manufacturier. Ils se sont limités à l'indication de projets dont la réalisation a été définie comme propice et désirée par le Gouvernement, sans qu'une priorité particulière leur soit accordée.

2. Les nouvelles industries créées dans les années 60 correspondent en générale aux projets inscrits dans les plans. La stratégie de développement appliquée durant ces années permet d'observer actuellement une très spectaculaire croissance de la production intérieure brute, sans que le développement du pays dans son ensemble, puisse la suivre

La croissance est bien synthétisée par l'évolution de la valeur de production intérieure brute, qui résume en un

chiffre unique l'ensemble des activités nettes de production.

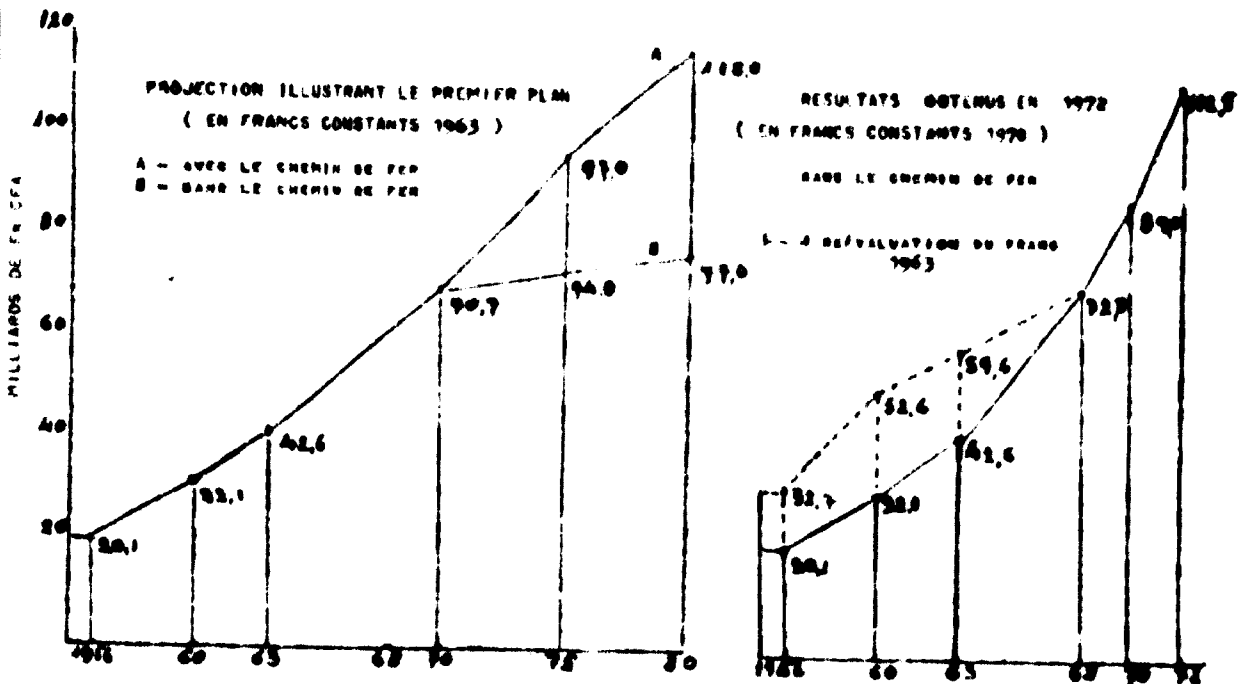
Développer un pays, c'est apporter de façon permanente une élévation du niveau et du genre de vie à tous ses habitants, par un effort raisonnable humainement et socialement.

Les rédacteurs du Premier Plan ont bien précisé que dans les perspectives d'avenir du Gabon, le développement et la croissance ne sont pas exactement concordants, le premier étant en retard sur la seconde.

La courbe d'évolution de P.I.B., illustrant le Premier Plan du Gabon a été élaborée à partir de comptes économiques exacts de l'année 1963 et présente une projection estimative jusqu'à 1980.

Le tableau ci-après reproduit cette projection à côté de l'évolution réelle, enregistrée en 1972.

EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT AU GABON



La réalité a dépassé les prévisions d'une façon très substantielle, sans même que le Chemin de Fer Transgabonais soit terminé, comme prévu, en 1970, mais la croissance de P.I.B. prime toujours au Gabon sur le développement.

Cela est dû à une importante augmentation de la production du pétrole, de manganese et de la forêt, partiellement prévisible seulement en 1965.

Parmi les exceptions non réalisées encore, bien que le Premier Plan les ait suggérées comme engendrant le développement, on peut citer ici l'usine de cellulose, conçue et étudiée pour transformer en pâte à papier, en particulier le bois provenant des éclaircissements de plantations d'okoumé, en développement (2 à 3.000 ha/an) à partir de 1958, dans la région de Libreville.

Un nombre d'études élaborées en vue de l'utilisation du gaz naturel qui remonte le pétrole en surface, n'ont pas été mises en oeuvre encore, et cette précieuse matière brûle aux torchères, sauf pour une fraction insignifiante qui est transformée en électricité dans les centrales thermiques à Port Gentil ainsi qu'utilisée par la Raffinerie de pétrole, pour la production d'hydrogène.

Les résultats de l'Agence Gabonaise de Promotion Industrielle et Artisanale, dans la création et surtout dans l'assistance aux petites entreprises industrielles autochtones, ne semblent pas non plus suffisants, par rapport aux possibilités que ce secteur aura actuellement.

3. En ce qui concerne la procédure utilisée par les pouvoirs publics pour l'évaluation des projets industriels, le Service d'Etude du Commissariat au Plan a été institué depuis 1961, faisant appel, le cas échéant, aux divers organismes spécialisés.

La Commission Interministérielle des Investissements est chargée d'évaluer les projets et de les rejeter ou proposer au Gouvernement pour leur agrément aux divers privilèges découlant du Code des Investissements, en vigueur depuis 1960.

B. EXECUTION DES PROJETS INDUSTRIELS.

Comme il a été dit plus haut, le secteur privé a la liberté d'agir dans la création des industries manufacturières au Gabon, le pouvoir public s'engageant ou participant dans le développement de transformation de produits alimentaires généralement insuffisamment fournis par l'agriculture, la pêche et l'élevage, pour être traités ou conditionnés industriellement, avec une rentabilité intéressante.

L'effort du Gouvernement dans ce secteur sous forme de divers avantages, participations et même subventions ainsi que l'aide de Fonds et du personnel de l'Assistance Technique bi et multilatérale, ont été nécessaires pour parer à la carence du secteur privé. Il faut admettre aussi que la densité de la forêt n'a pas facilité la culture de la terre au Gabon, ne permettant pas le développement de la tradition agricole dans le peuple gabonais.

Bien que les sommes très importantes aient été mises à la disposition de l'agriculture dès le début des années 60, les résultats sont insuffisants.

Les installations de traitement d'huile n'ont pas assez de matières premières. La Société Meunière et Avicole du Gabon, produit la farine et les aliments de bétail à partir du blé et autres matières importés. Hormis la bière fabriquée sur place depuis 1967, le volume des importations des produits alimentaires a augmenté sensiblement, surtout en ce qui concerne les produits connus par les Européens dont le nombre a grandi aussi depuis 1960.

L'évolution du volume de ces importations est présenté dans le tableau ci-après pour la période 1964 - 1972.

| Designation | 1964 | 1965 | 1969 | 1970 | 1972 |
|---------------------------|--------|------|------|------|------|
| | Tonnes | T | T | T | T |
| Viandes | 260 | 187 | 1547 | 2803 | 5229 |
| Légumes et fruits frais | 1858 | 1926 | 2218 | 2171 | 2196 |
| Produits laitiers, oeufs | 1102 | 1065 | 1233 | 1294 | 2157 |
| Riz | 1244 | 1302 | 2086 | 2537 | 2418 |
| Huiles et graisses végét. | 158 | 192 | 1996 | 1919 | 2194 |

L'augmentation sensible des importations de viande est due au fait que la population urbaine gabonaise n'achète à présent que de la viande importée et livrée sur le marché à partir de l'année 1969 à des prix raisonnables.

L'augmentation des importations d'huile et de graisses végétales compense la diminution de la production locale.

2. Les principaux agents de l'industrialisation au Gabon.

Comme il a été indiqué sur les pages précédentes les principaux agents de l'industrialisation au Gabon étaient des étrangers installés au Gabon depuis de longues dates, ou arrivés depuis 1960.

L'effort fourni par PROMOGABON pour développer le secteur privé local, n'accuse pas ses résultats encore. Cet Etablissement Public à caractère industriel et commercial est doté de ressources propres inscrites annuellement au Budget de Développement.

Ces dotations représentent les sommes suivantes en millions de francs CFA.

| 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 | 1973 | Total |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| 36,0 | 13,5 | 20,0 | 56,5 | 30,0 | 35,0 | 30,0 | 10,0 | 15,0 | 246,0 |

BUDGET DE DEVELOPPEMENT - DEPENSES EN MILLIONS DE FR. CFA.

| SECTEURS | BUDGET PRIMITIFS | | | |
|---|------------------|---------|---------|----------|
| | 1966 | 1970 | 1971 | 1972 |
| ETUDES | 252,5 | 42,5 | 10,3 | 44,1 |
| PROD. FOREST. & AGRICOLE | 1.221 | 190,0 | 402,0 | 65,3 |
| ROUTES, AERODROMES, PORTS, TELECOMMUNICATIONS | 2.072,5 | 1.358,1 | 1.216,0 | 984,5 |
| PRODUCTION MINIERE | - | - | - | 55,6 |
| EQUIPEMENT CULT. & SOCIAL | 465,1 | 308,0 | 319,1 | 226,6 |
| PARTICIP. FIN. & SUBVENTIONS | 451,2 | 502,0 | 365,0 | 177,0 |
| SERVICE EMPRUNTS | 920,0 | 62,0 | 365,0 | 4.581,6 |
| PRETS & AVANCES | 24,0 | 05,0 | 957,0 | 21,9 |
| EQUIPEMENT ADMINISTRATIF | 1.042,1 | 1.020,1 | 1.436,8 | 4.345,9 |
| FONDS DE CHEMIN DE FER | - | - | - | 1.000,0 |
| TOTAL | 5.060,1 | 3.739,5 | 3.501,6 | 11.776,5 |

Les tableaux ci-dessus présentent le montant de Fonds d'Aide Bi et multilatéral ventilé par secteur d'activité. L'affectation de ces fonds servait surtout dans les années 60 pour la mise en place de l'infrastructure et des conditions améliorant les possibilités de l'industrialisation au Gabon.

STATISTIQUES DE P.A.C. DEPUIS L'INDICENT
EN 1969 ET 1971 - 1970
(COOPERATIONS ALORS ET 10 FO 1969)
EN MILLIONS FR CFA

STATISTIQUES DES FINIS EUROPEENS DE DEVELOPPEMENT
PREMIERE PERIODE 1968 - 1969 - 1970
DEUXIEME PERIODE 1971
(COOPERATIONS ALORS EN MILLIONS FR CFA)

| SECTEUR D'ACTIVITE | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 |
|--------------------------|---------|---------|------|------|
| FORMATION | 125,0 | 111,3 | | |
| MINES GENERALES | 91,7 | 91,7 | | |
| INDUST. AGRICOLE | 850,9 | 758,8 | | |
| ELEVAGE | 94,0 | 94,0 | | |
| FORET & PISCICULTURE | 461,7 | 445,6 | | |
| PRODUCTION D'EAU | 277,0 | 271,0 | | |
| T.P. ROUTES & PONTS | 2.257,0 | 2.243,8 | | |
| AERONAUTIQUE | 296,0 | 293,4 | | |
| PORTS | 10,0 | 10,0 | | |
| ETUDES PROJETS INDUST. | 145,7 | 145,8 | | |
| ENTREE ELECTRIQUE | 1.057,5 | 615,1 | | |
| TELECOMMUNICATIONS | 277,0 | 171,8 | | |
| EQUIPEMENT SANITAIRE | 208,8 | 206,0 | | |
| EQUIP. SCOLAIRES & UNIV. | 743,9 | 696,6 | | |
| EQUIPEMENT SPORTS | 6,0 | 6,0 | | |
| URBANISME & HABITAT | 906,7 | 874,2 | | |
| MINES & GEOGRAPHIE | 456,3 | 447,2 | | |
| FORMATION TECH. & TRAV. | 155,2 | 151,1 | | |
| TOTAL (Gestion Libree.) | 8.416,0 | 7.612,1 | | |

| SECTEUR D'ACTIVITE | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 |
|----------------------------|---------|---------|---------|---------|
| ELEVAGE | 82,0 | 82,0 | 82,0 | |
| REBOISEMENT | 116,0 | 116,0 | 100,0 | |
| TRAVAUX NAUTIQUES | | | | |
| PORTS & BACS | 2.231,6 | 2.231,6 | 2.231,6 | |
| ETUDES PORTUAIRES | 40,0 | 40,0 | 58,0 | 265,0 |
| TELECOMMUNICATIONS | 469,0 | 477,8 | 511,0 | |
| EQUIPEMENT SCOLAIRES | 845,4 | 835,4 | 815,0 | |
| CENTRE D'APPRENTISS. | 227,0 | 227,0 | 227,0 | |
| URBANISME (Administration) | 388,0 | 388,0 | 148,9 | |
| EQUIPEMENT SANIT. | | | | 325,0 |
| ETUDE ACQUISITIF | | | | |
| BASE - D'INFORM. | | | | 3.900,0 |
| CONSTRUCTION PORT | | | | 2,0 |
| BOWENON | | | | 349,0 |
| ETUDE PROJET MEDICINE | | | | |
| CULTURES MARATONIERES | | | | |
| TOTAL | 4.400,0 | 4.198,2 | 3.204,1 | 4.257,0 |

AIDE AMENAGEMENT AU LARON
EN MILLIONS FR CFA

| SECTEUR D'ACTIVITE | 1965-66 | 1966-67 | 1967-68 | 1968-69 | 1969-70 | 1970-71 |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| CONSTRUC. BÂTIMENTS | 25,0 | 42,0 | - | - | 1,0 | 5,3 |
| PLAN SANTE | - | 15,0 | - | 9,0 | 37,2 | 37,2 |
| GERM. GRANDES ENDEMIES | 25,0 | - | - | - | 6,3 | 3,7 |
| MATERIEL AGRICOLE | 16,0 | - | - | - | 0,2 | 1,8 |
| MATERIEL SANTE PUBLIQUE | 11,0 | - | - | - | - | - |
| ETUDE PORT PORT GENITAL | - | 12,0 | - | - | - | - |
| MISSION D'EXPERTS | - | 10,0 | - | - | 6,4 | 3,8 |
| COURSES D'ETUDE & STAGES | 19,0 | 10,0 | - | - | - | - |
| FORMATION PROFESSION. | 29,0 | 50,0 | 55,0 | 19,0 | 5,0 | 4,6 |
| DIVERS | 18,0 | 12,0 | - | - | 1,8 | 0,5 |
| TOTAL | 163,0 | 156,0 | 55,0 | 28,0 | 55,9 | 56,9 |

PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE NATIONS UNIES
1969 - 1971
EN MILLIONS DE FR CFA

| | EXPERTS | | BOURSES | | EQUIPEMENT | |
|--|---------|-------|---------|------|------------|------|
| | 1969 | 1971 | 1969 | 1971 | 1969 | 1971 |
| ATNU (PROSPECTION MINIERE) | 17,4 | 36,3 | 1,3 | 1,6 | - | 12,8 |
| O.I.T. (PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE) | 13,5 | 9,9 | 1,3 | 4,8 | - | 0,5 |
| F.A.O. (DEVELOPPEMENT FOREST. & AGRIC.) | 8,7 | 43,9 | - | 3,6 | 0,5 | 25,0 |
| U.N.I.S.C.O. (PERFECTIONNEMENT DE MATERIEL, EDUC. PRIMAIRE) | 13,0 | 6,0 | - | - | - | - |
| O.P.S. (LOGO SANTE PUBLIQUE) | 2,9 | - | 1,4 | - | - | - |
| C.A.C.I. (AERONAUTIQUE CIVILE) | 1,4 | - | 1,4 | - | - | - |
| O.N.U.D.I. (PETITES ENTREPRISES) | 5,8 | 7,2 | - | - | - | - |
| TOTAL | 68,7 | 150,3 | 4,0 | 10,0 | 0,5 | 38,3 |

C. PROMOTION DES EXPORTATIONS.

Bien que les conditions en ce qui concerne les ressources en diverses matières premières et en énergie soient propices pour la création de l'industrie manufacturière d'exportation, sauf l'industrie du bois et la raffinerie de pétrole, ces industries n'existent pas encore au Gabon.

D. PROMOTION DE L'EMPLOI.

La faiblesse numérique de la population gabonaise ne pose pas au Gouvernement le problème de la promotion d'emplois dans les mêmes termes que dans les pays à forte population.

Au contraire, l'implantation de l'industrie aussi mécanisée que possible, et par conséquent, demandant un nombre réduit de personnel a été et reste toujours recommandable.

Implantation d'industries dans de nouveaux centres et dans les zones rurales.

L'implantation des industries dans les zones rurales est un thème principal du Troisième Plan de Développement, en cours de préparation.

Actuellement les zones industrielles aménagées se trouvent dans la région de Libreville (zone d'Owendo et d'Oloumi) et de Port-Gentil ainsi qu'un embryon d'une zone industrielle dans le bassin minier de Franceville.

Sauf l'aménagement et la viabilisation de ces zones, aucune mesure particulière d'incitation n'a été prise pour l'implantation des entreprises industrielles sur ces sites.

E. DEVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES.

Selon le principe de la liberté appliquée dans la création des industries au Gabon, c'est le promoteur lui-même qui

choisisait la technologie à adapter pour son unité de production.

Le Service d'Etude au Commissariat au Plan a été sensibilisé par la recherche de la technologie adaptée aux conditions locales, souvent bien différentes des conditions dans les pays fournisseurs de procédés et d'équipement pour leur application.

De ce fait l'équipement d'un laboratoire de recherches technologiques à l'Ecole Nationale des Ingénieurs de Libreville commencé en 1968 devrait être poursuivi pour mieux répondre aux tâches pour lesquelles il a été créé.

3. FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DU PERSONNEL DE GESTION LOCALE.

La formation de Gabonais en général, au nouveau mode de vie, a été une des principales préoccupations du Gouvernement depuis l'Indépendance.

Dans ce cadre un effort considérable a été entrepris aussi bien pour la formation professionnelle des ouvriers qualifiés que celle des cadres.

Plusieurs entreprises d'envergure ont créé leur propres centres de formation et de perfectionnement pour leur personnel. Par ailleurs l'Education Nationale et le Ministère du Travail ont créé un certain nombre de centre de formation qui sont opérationnels depuis l'Indépendance. Les centre de formation établis par l'Enseignement Privé (les Missions) sont en partie subventionnés par l'Etat.

Deux Ecoles Supérieures régionales: l'Institut Forestier du Cap Esterias et l'Institut Africain d'Informatique ainsi que l'Ecole Nationale des Ingénieurs de l'Université Nationale de Libreville, couvrent cet effort du Gouvernement gabonais en matière de formation professionnelle.

L'Université Nationale de Libreville a actuellement quatre facultés : SCIENCES (55 élèves en 1970), LETTRES (17 élèves), DROIT (51 élèves) et SCIENCES ECONOMIQUES (22 élèves), et la Faculté de MÉDECINE est en cours d'organisation. L'effectif global de 1970 était 150 élèves. Il est passé pour l'année scolaire 1972-73 à 590 élèves, 23 élèves de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs compris.

IV.- POLITIQUE ET LES MESURES INTERESSANT L'INDUSTRIE.

1.- Procédures d'étude et d'agrément de projet industriels.

La Section d'études du Commissariat au Plan, ayant recours, le cas échéant, aux consultants spécialisés, est chargée d'émettre son avis sur les projets proposés à être réalisés au Gabon.

Dans certains cas concernant les projets d'envergure, tels que SOGACEL, SOGACHIM ou SOGAMIR, par exemple l'Etat participait directement ou par l'Agence PROMOGABON, dans la constitution de la Société dont la tâche était d'élaborer l'étude de factabilité, donnant la base de décision pour la réalisation du projet.

Certaines études, telles que, par exemple, l'étude de l'Acierie élaborée par VOEST, ont été financées par PROMOGABON, et constituent le portefeuille d'information nécessaire pour la réalisation du projet.

Pour les investissements concernant la production et l'industrie agricole, l'infrastructure routière, l'électrification, l'adduction d'eau etc, où l'intervention de l'Etat a été nécessaire, le Gouvernement recevait l'aide de l'Assistance Technique bilatérale et multilatérale sous forme de personnel spécialisé ou d'ouvrages, couvrant aussi bien les frais d'étude que la partie du coût de la réalisation du projet.

2.-

Protection tarifaire de l'industrie

La politique économique libérale, adoptée dès le début par la République Gabonaise est en principe incompatible avec la protection tarifaire des entreprises locales qui devraient faire face à la concurrence de produits importés.

Dans deux cas seulement, durant les années 60, le Gouvernement a décidé de protéger l'industrie locale, obligeant les importateurs et les utilisateurs de peintures de couvrir 75 % de leurs besoins à l'usine de CHIMIE-GABON de Libreville, et en donnant l'exclusivité de fourniture de la farine de froment sur le marché à la Société Meunière et Avicole du Gabon.

3.- Taux d'imposition des entreprises industrielles.

L'impôt sur le bénéfice est perçu au taux de :
36 % pour les commerçants et assimilés et
34 % pour les autres redevables (industriels notamment).

Les divers allègements fiscaux et exonérations temporaires sont prévus dans le Code des Investissements.

L'équipement industriel assorti d'un premier lot de pièces de rechange ne paie que 5 % de Droits et Taxes à l'entrée.

Les matières premières rentrant dans le programme de fabrication et les matériaux d'emballage ou de conditionnement, sont exonérés.

L'ensemble de ces mesures, sans modifications majeures durant les années 60 est considéré comme encourageant pour l'industrie locale.

Le tableau ci-après présentant la valeur ajoutée de Principales Entreprises Gabonaises, étudié en détail pour les exercices 1971 et 1972, témoigne que tous les secteurs de l'activité économique, accusent le progrès sensible par rapport à l'année 1968.

Il faut noter ici que l'étude de la valeur ajoutée représentant 60,5 milliards Frs CFA en 1968 concerne la totalité de l'activité économique au Gabon et que le 202 et 205 comptes d'exploitation étudiés respectivement pour l'exercice 1971 et 1972 ne concerne que les entreprises présentant leur bilan à la Direction des Contributions directes pour l'année 1971 et 1972. La valeur ajoutée de ces entreprises inscrite en détail sur les tableaux en pages 31 est respectivement 73,4 et 83,1 milliards de Frs CFA.

VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES ET CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES.

(Millions Frs CFA)

S E C T E U R S

| ANNÉE | 0 Agric. | 1 Forêt | 2 INS. ALI-MENTAIRES | 3 ÉNERGIE | 4 MINES PÉTROL | 5 INDUST. MÉCAN. | 6 Textiles | 7 Indust. Bois | 8 Indust. Diverses | 9 Bvin. T.P. | 10 Transp. | 11 Services | 12 Commerce |
|--------------------------------------|----------|---------|----------------------|-----------|----------------|------------------|------------|----------------|--------------------|--------------|------------|-------------|-------------|
| 1971 ANNÉE PARY. DE L'EXERCICE | 6.126 | 6.081 | 381 | 2.081 | 22.468 | 1.008 | 151 | 1.231 | 230 | 4.390 | 3.815 | 1.978 | 10.076 |
| 1972 ANNÉE PARY. DE L'EXERCICE | - | 8.470 | 2.511 | 2.103 | 16.872 | 804 | 429 | 1.791 | 1.588 | 6.675 | 2.773 | 3.427 | 6.028 |
| 1968 ANNÉE PARY. DE L'EXERCICE | - | 9.163 | 3.111 | 3.059 | 10.002 | 737 | 363 | 2.125 | 1.389 | 8.444 | 2.974 | 4.079 | 7.977 |

- LA VALEUR AJOUTÉE DE L'AGRICULTURE N'ÉTAIT PAS CALCULÉE EN 1971 ET 1972;
- LA VALEUR AJOUTÉE DE L'INDICE DE PAYS EST COMPRIS DANS LE SECTEUR 1 - Forêt ET NON 12 - Commerce;
- LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION MÉTALLIQUES CONCERNANT L'EXPLOITATION DE PÉTROLE EST COMPRIS EN 1971 ET 1972 DANS LE SECTEUR 4 - MINES ET NON 5 - INDUSTRIES MÉCANIQUES;
- EN GÉNÉRAL L'ÉTUDE DE LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES, ÉLABORÉE EN JUILLET ET AOÛT 1973, PRÉSENTE DES RÉSULTATS PARTIELS, PROVÉNANT DE DÉPOUILLEMENT D'UN GÉNÉRAL DES BILANS ET COMPTES D'EXPLOITATIONS ACTUELLEMENT DISPONIBLES.
- LE CHIFFRE D'APPAREILS MOBILES DES ENTREPRISES EN 1963 ÉTAIT : 95.957.000.000 Frs CFA.
- LE COMPTE PARTIEL DU CHIFFRE D'APPAREILS DE 202 ENTREPRISES PRINCIPALES EN 1971 REPRÉSENTE 136.336.000.000 ET LE CHIFFRE D'APPAREILS DE 205 ENTREPRISES PRINCIPALES EN 1972 ÉTAIT DE 155.786.566.000 Frs CFA.

VALEUR AJOUTÉE DES PRINCIPALES ENTREPRISES DU GABON

EXERCICE 1971

| N° | NOM DE L'ENTREPRISE | N° | 1971 | | 1970 | | 1969 | | 1968 | | VALEUR AJOUTÉE 1971 |
|----|----------------------|-----|-------------|-------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|------------|------------------------|
| | | | Produit | Coût | Produit | Coût | Produit | Coût | Produit | Coût | |
| 1 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 22 | 46 175 000 | 17 512 000 | 1 230 000 | 7 176 000 | 2 147 000 | 2 049 000 | 142 423 | 8 470 625 | |
| 2 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 3 | 4 032 000 | 1 701 000 | 39 000 | 523 000 | 4 250 000 | 220 592 | 299 629 | 2 513 434 | |
| 3 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 3 | 4 032 000 | 1 701 000 | 39 000 | 523 000 | 4 250 000 | 220 592 | 299 629 | 2 513 434 | |
| 4 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 18 | 52 312 000 | 26 212 000 | 2 000 000 | 1 600 000 | 6 000 000 | 47 114 000 | 4 863 418 | 30 876 993 | |
| 5 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 6 | 1 100 000 | 4 500 000 | 2 000 | 400 000 | 1 200 000 | 93 499 | 56 399 | 804 443 | |
| 6 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 4 | 1 000 000 | 700 000 | 20 000 | 180 000 | 90 000 | 39 000 | 48 354 | 429 720 | |
| 7 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 10 | 4 600 000 | 4 619 350 | 11 700 | 4 100 000 | 247 300 | 452 488 | 92 903 | 4 794 306 | |
| 8 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 4 | 4 500 000 | 7 621 000 | 200 000 | 57 000 | 400 000 | 539 662 | 262 249 | 4 508 077 | |
| 9 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 15 | 7 200 000 | 11 500 000 | 100 000 | 3 000 000 | 1 000 000 | 1 263 903 | 218 402 | 6 674 807 | |
| 10 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 44 | 3 180 000 | 5 130 000 | 100 000 | 1 000 000 | 200 000 | 420 112 | 76 175 | 2 213 512 | |
| 11 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 24 | 3 100 000 | 3 100 000 | 912 000 | 1 500 000 | 200 000 | 366 452 | 205 444 | 3 227 872 | |
| 12 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 17 | 2 200 000 | 16 512 000 | 182 000 | 1 200 000 | 1 100 000 | 56 000 | 462 218 | 6 428 161 | |
| | TOTAL | 102 | 212 512 000 | 218 336 000 | 712 000 | 20 000 000 | 12 475 000 | 24 170 113 | 7 405 929 | 73 381 813 | |

00 BANG L'OFFICE DE STATISTIQUE
00 BANG L'OFFICE DE STATISTIQUE

EXERCICE 1972

| N° | NOM DE L'ENTREPRISE | N° | 1972 | | 1971 | | 1970 | | 1969 | | VALEUR AJOUTÉE 1972 |
|----|----------------------|-----|-------------|-------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|------------|------------------------|
| | | | Produit | Coût | Produit | Coût | Produit | Coût | Produit | Coût | |
| 1 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 51 | 487 000 | 1 114 000 | 300 000 | 5 200 000 | 2 074 647 | 4816 797 | 771 301 | 5 163 084 | |
| 2 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 13 | 4 032 000 | 1 701 000 | 39 000 | 523 000 | 4 250 000 | 220 592 | 299 629 | 3 144 466 | |
| 3 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 14 | 4 032 000 | 1 701 000 | 39 000 | 523 000 | 4 250 000 | 220 592 | 299 629 | 3 018 723 | |
| 4 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 24 | 62 312 000 | 26 212 000 | 2 000 000 | 1 600 000 | 6 000 000 | 47 114 000 | 4 863 418 | 40 036 912 | |
| 5 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 6 | 1 100 000 | 4 500 000 | 2 000 | 400 000 | 1 200 000 | 93 499 | 56 399 | 939 612 | |
| 6 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 4 | 1 000 000 | 700 000 | 20 000 | 180 000 | 90 000 | 39 000 | 48 354 | 563 199 | |
| 7 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 9 | 4 500 000 | 7 621 000 | 200 000 | 57 000 | 400 000 | 539 662 | 262 249 | 2 124 138 | |
| 8 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 5 | 4 500 000 | 7 621 000 | 200 000 | 57 000 | 400 000 | 539 662 | 262 249 | 1 388 913 | |
| 9 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 27 | 7 200 000 | 11 500 000 | 100 000 | 3 000 000 | 1 000 000 | 1 263 903 | 218 402 | 8 404 344 | |
| 10 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 42 | 3 180 000 | 5 130 000 | 100 000 | 1 000 000 | 200 000 | 420 112 | 76 175 | 2 274 663 | |
| 11 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 26 | 3 100 000 | 3 100 000 | 912 000 | 1 500 000 | 200 000 | 366 452 | 205 444 | 4 071 663 | |
| 12 | INDUSTRIE SUD-ANNALE | 17 | 2 200 000 | 16 512 000 | 182 000 | 1 200 000 | 1 100 000 | 56 000 | 462 218 | 7 176 860 | |
| | TOTAL | 105 | 212 512 000 | 218 336 000 | 712 000 | 20 000 000 | 12 475 000 | 24 170 113 | 7 405 929 | 82 349 126 | |

00 BANG L'OFFICE DE STATISTIQUE
00 BANG L'OFFICE DE STATISTIQUE

V.- INSTITUTIONS ET INDUSTRIALISATION 1950 - 1972

1.- Les Ministères et les services de planification.

Le Commissariat au Plan, créé par Décret du 23 Juillet, 1962 a été placé sous tutelle du Ministère de l'Economie Nationale et en suite attaché en 1967 à la Présidence de la République.

Un an avant la mise en place des Commissions du Plan, une loi n° 11/63 du 12 Janvier 1963 portait approbation d'un programme d'investissement publique pour la période 1963-1964 et 1965.

Le Commissariat au Plan comprend :

- Une section d'études et de la planification,
- Une section de contrôle des programmes.

Le service Nationale de la Statistique faisait partie du Commissariat au Plan, jusqu'à 1971, quand il a été mis sous une Direction autonome.

2.- Les Institutions intéressant l'Industrie.

Les extrait du Code des Investissements (loi 55/61 du 4 Décembre 1961) présentés ci-après explique d'une façon succincte la politique et la procédure appliquées dans la réalisation de projets industriels au Gabon à partir des année 60.

OCTROI DES REGIMES PRIVILEGIÉS SECTION I.

Article 13.

Sous réserve de satisfaire aux conditions requises par les articles 14 et 15 après, toute entreprise désireuse de créer une activité nouvelle ou de développer une activité nouvelle ou de développer une activité existante dans la République du Gabon, à l'exclusion des activités du secteur commercial, peut bénéficier d'une décision particulière d'agrément à un régime privilégié.

Article 14.

Les entreprises susceptibles de bénéficier d'un régime privilégié doivent appartenir à l'une des catégories suivantes :

- 10 - Entreprises de cultures industrielles comportant un stade de transformation ou de conditionnement des produits.
- 20 - Entreprises d'Elevage comportant des installations en vue de la protection sanitaire du bétail.
- 30 - Entreprises Industrielles de préparation ou de transformation des productions d'origine végétale ou animale.

- 40 - Industries Forestieres.
- 50 - Entreprises de pêche comportant des installations permettant la conservation ou la transformation des produits.
- 60 - Industries de fabrication et de montage des articles ou objets manufacturés.
- 70 - Entreprises exerçant les activités minières d'extraction, d'enrichissement ou de transformation de substances minérales et des activités connexes.
- 80 - Entreprises de recherche pétrolière.
- 90 - Entreprises de production d'énergie.
- 100 - Entreprises d'aménagement des régions touristiques.

Article 15 -

Les éléments d'appréciation suivants seront notamment pris en considération lors de l'examen des projets :

- 1° - Importance des investissements.
- 2° - Participation à l'exécution du plan économique et social.
- 3° - Créations d'emploi. Participation de nationaux gabonais dans la répartition des emplois.
- 4° - Utilisation de matériel donnant toutes garanties techniques.
- 5° - Utilisation en priorité des matières locales et, d'une façon générale, des produits locaux.
- 6° - Siège social dans la République Gabonaise.

SECTION II.

PRESENTATION ET CONSTITUTION DES DOSSIERS D'AGREMENT -

Article 16 -

La demande d'agrément est adressée au Ministre de l'Economie Nationale en vingt exemplaires. Elle doit préciser celui des régimes privilégiés dont l'octroi est sollicité et fournir notamment les justifications suivantes :

- 1° - Un dossier juridique (raison sociale de l'entreprise, statuts, composition du Conseil d'Administration, capital social, pouvoirs du signataire de la demande d'agrément).
- 2° - Une note technique sur les activités envisagées (origine et nature des matières premières, opérations de transformation réalisées (brevets et licences), source d'énergie, moyens de transport, plan d'implantation des matériels, planning de production).
- 3° - Un dossier sur les investissements projetés (sources détaillées du financement, capital de la société, crédit montant global des investissements (terrains et bâtiments à détailler) liste des matériels importés avec indication de l'origine et de la valeur probable etc...) Après instructions, le Ministre transmet le dossier, pour avis, à la Commission des Investissements.

SECTION III -

COMMISSION DES INVESTISSEMENTS -

Article 17.

La Commission des Investissements est composée comme suit :

Président : Le Ministre de l'Economie Nationale.

Membres :

- Le Ministres des Finances
- Le Ministre spécialement intéressé par l'activité de l'entreprise considérée.
- Le Commissaire au Plan.
- Quatre représentants de l'Assemblée Nationale.
- Le Directeur des Affaires Economiques.
- Le Directeur des Douanes et Droits Indirects.
- Le Directeur des Contributions Directes.
- Deux représentants de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Mines de la République Gabonaise.
- Deux représentants des organisations professionnelles ou interprofessionnelles dont relève l'activité de l'entreprise demanderesse.
- Le Directeur des Douanes et des Droits Indirects est rapporteur de la commission. La commission peut appeler auprès d'elle, à titre consultatif, toute personne qualifiée, pour ses compétences particulières.

La commission siège à Libreville. Elle se réunit sur convocation de son Président dans un délai d'un mois après le dépôt du dossier complet. Elle émet des avis et délibère valablement, à condition qu'il y ait au moins sept membres présents y compris le Président. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations de la Commission font l'objet d'un procès-verbal.

Dans l'hypothèse où la Commission émet un avis défavorable, le demandeur pourra solliciter d'être entendu et apporter des explications complémentaires.

Article 18 -

Après avis de la Commission des Investissements le projet d'agrément est présenté au Conseil des Ministres.

Les régimes IA, IB et II sont accordés par Decret pris en Conseil des Ministres après qu'ait été, le cas échéant, mise en jeu la procédure de consultation fixé à l'article 55 du traité du 18 Décembre 1964 instituant une Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale.

Les régimes III et IV sont accordés par un acte du Comité de Direction de l'UDEAC sur proposition du Conseil des Ministres.

Article 19 -

Pour chaque entreprise, le texte d'agrément :

- Précise le régime privilégié auquel l'entreprise agréée est admise et fixe sa durée ;
- Énumère les activités pour lesquelles l'agrément est accordé.

Les opérations réalisées par l'entreprise agréée qui ne relèveraient pas expressément des activités énumérées par la décision d'agrément demeurent soumises aux dispositions fiscales et autres de droit commun.

- Précise les obligations qui incombent à l'entreprise, notamment en ce qui concerne son programme d'équipement.
- Prévoit éventuellement l'application des dispositions des articles 20, 21, et 22 ci-après.
- Fixe les conditions spéciales d'application :
 - . Pour le régime 1A des articles 32, 24 et 25.
 - . Pour le régime 1B des articles 23 à 29 inclus.
 - . Pour le régime II des articles 31 et 36 inclus.
 - . Pour le régime III des articles 46 et 47 inclus.
 - . Pour le régime IV des articles 48 à 50 inclus.

(Activité limitée au Territoire de la République Gabonaise. Investissement d'une grande envergure. Activité élargie sur les territoires de pays membres de l'UDEAC.)

- Arrête les modalités particulières de l'arbitrage international visées aux articles 44, 55 et 56.

CHAPITRE II - AVANTAGES ECONOMIQUES -

SECTION I -

Installations et approvisionnements.

Article 20 -

Le concours de la Banque Nationale Gabonaise de Développement est accordé de préférence aux entreprises bénéficiaires de régimes privilégiés et notamment à celles dont l'agrément a été obtenu en considération des impératifs de la promotion sociale Africaine.

Article 21 -

Dans le cadre de la réglementation des changes, les entreprises agréées pourront obtenir des priorités pour l'octroi de devises, en vue de l'achat de biens d'équipement et matières premières, le produit et d'emballages nécessaires à leurs activités.

SECTION II. Ecoulement des produits.

Article 22

Il pourra être institué en faveur des entreprises

bénéficiaires d'un régime privilégié :

- Des restrictions quantitatives à l'importation, les marchandises similaires concurrentes.
- Des tarifs préférentiels des droits et taxes de sortie ou indirects.

Les marchés de l'Administration et de l'armée leur seront autant que possible réservés en priorité.

2.- L'Agence Gabonaise de Promotion Industrielle et Artisanale (PROMOGABON).

Le texte de la loi institutionnelle n° 17/64 du 29 Octobre 1964 présente la forme juridique de l'Agence Chargé de l'application de la politique industrielle au Gabon.

Article 1er.

Il est institué, sous le nom d'Agence Gabonaise de Promotion Industrielle et Artisanale (PROMOGABON), un établissement public à caractère industriel et commercial.

Cette Société est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Pour tout ce qui n'est pas stipulé dans la loi et dans les statuts annexés, cet établissement est soumis aux dispositions des lois et règlements sur les sociétés.

Article 2.

PROMOGABON a pour objet de promouvoir la création et le développement au Gabon d'établissements industriels et artisanaux.

Elle procédera directement ou indirectement à toutes études : expertises, recherches, essais industriels ou semi-industriels, expérimentations d'outillage, prospections ou sondages.

Elle assurera l'accueil, la documentation et l'orientation des investissements tant nationaux qu'étrangers.

A cet effet, PROMOGABON est habilitée à procéder à toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières compatibles avec son objet.

Article 3.

Sont approuvés les statuts de l'Agence Gabonaise de promotion Industrielle et Artisanale annexée à la présente loi.

Article 5.

Les dépenses effectuées par PROMOGABON pour la réalisation de son objet seront couvertes de moyen de son capital, des recettes provenant de ses opérations, les dons, legs et libéralités de toute nature qui pourront lui être consentis et des crédits qui lui seront affectés par la loi.

Article 6.

Le Gouvernement Gabonais inscrit chaque année dans son Budget de Développement à titre des dépenses de participation dont le montant sera au minimum à 15 % du produit brut des biens d'équipement tel qu'il figure dans le dernier compte définitif publié à la date de l'inscription budgétaire. Si les disponibilités de PROMOGABON sont, après versement de la participation du budget supérieure au versement minimum, la différence entre le disponible et quatre fois la dotation minimum sera versée au compte de l'établissement chargé de la section de participation des Gabonais aux entreprises industrielles.

Article 8.

Ces opérations seront soumises pour vérification au contrôleur financier qui exercera les fonctions de Commissaire du Gouvernement avec tous pouvoirs d'investissements sur pièces et sur place.

Le Contrôleur financier aura entrée avec voix consultative aux séances des Conseils et Commissions existant à l'Intérieur de l'Etablissement. Il recevra, dans les conditions que les membres de ces organismes, les convocations d'ordre du jour et tout autres documents qu'il doivent être adressés avant chaque année.

Article 9. Les opérations de toute nature afférentes à la constitution et au fonctionnement de PROMOGABON sont exonérées de tous les impôts, droits et taxes.

Article 10.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

LIBREVILLE, le 29 Octobre 1964.

3.- Fonds Gabonais d'Investissement.

L'Ordonnance 36/67 du 1er Août 1967 a élargi le texte instituant les Bons d'équipement, créés en 1963, afin de retenir dans les pays une partie de bénéfices des entreprises commerciales et industrielles, pour qu'elles soient immobilisées dans divers secteurs améliorant l'équipement productif nécessaire au développement de l'économie.

Les extraits de ce texte présentent d'une façon succincte l'institution dont l'effets sur le développement de la construction ainsi que sur l'extension des divers exploitations est notable.

Article 1er

Il est institué un Fonds Gabonais d'Investissement alimenté à compté du 1.01.0968 par un prélèvement additionnel aux impôts directs dans les conditions ci-après définies.

Article 2.

Sont assujettis à ce prélèvement les justiciables :

- Des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, les bénéfices des exploitations agricoles, les bénéfices des professions non commerciales à concurrence de 10 % du bénéfice net fiscal ;
- Les contributions sont arrondies au multiple de cinq mille inférieur et ne sont pas mises en recouvrement lorsqu'elles n'atteignent pas 25.000 Francs.

Article 3.

Les versements donnent lieu à délivrance de "certificats d'investissements" nominatifs qui consacrent le droit de priorité du contribuable et le droit à remboursement.

Article 4.

Les certificats d'investissements pourront être remboursés lorsque leurs détenteurs pourront justifier de la réalisation d'investissements d'un montant du moins double de la valeur du titre et répondant aux catégories suivantes :

- Investissements ayant directement pour objet l'industrialisation et la valorisation de la production nationale. ;

- Investissements dans le secteur primaire effectué par les sociétés forestières et agricoles.

- Investissements effectués par les sociétés de construction ou de travaux publics.

- Les Investissements doivent faire l'objet d'un agrément préalable.

Article 5.

Les Fonds Gabonais Investissements jouit de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est géré par un Comité de Direction.

Les disponibilités du Fonds doivent être utilisées au remboursement des titres et éventuellement à des prêts à la future Société Nationale d'Investissement du Gabon.

Article 6.

Des décrets en Conseil des Ministres détermineront les modalités d'application de la présente ordonnance et notamment :

- La composition et les attributions du Comité de Direction
- Le délai et la procédure de rachat des certificats d'investissement,
- La procédure d'agrément de ces investissements, ainsi que la proportion entre le montant du remboursement et celui des investissements agréés.

Article 7.

Le prélèvement additionnel sera recouvré comme en matière d'impôts directs et les dispositions des articles 271 à 379 du Code Général des impôts directs lui sont applicables mutatis mutandis.

Pour les entreprises nouvelles agréées au Code des Investissements et sur leur demande, le Comité d'agrément pourra, après examen du dossier, accorder un rapport de souscription aux certificats d'investissements d'une durée maximum de 5 ans.

Article 8 - Sont abrogées à compter du 1er Janvier 1968, les dispositions de l'Ordonnance n° 3/1963 du 24 Janvier 1963 relatives à la souscription de bons d'équipement par les personnes physiques et morales passibles de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ; de l'impôt sur les bénéfices de professions non commerciales de l'impôt sur les bénéfices des exploitations agricoles 8, 9, 10, 11 et 12 ainsi que les dispositions de l'Ordonnance n° 12/PR du 9 Mars 1965.

Les bons d'équipement souscrits en exécution de l'article 8 de l'Ordonnance n° 3/1963 précité demeurent sous réserve de dispositions transitoires fixées par décret soumis aux dispositions réglementaires en vigueur antérieurement à la présente ordonnance.

Article 9.

La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat et publié selon la procédure d'urgence.

FAIT à LIBREVILLE, le 1er Août 1967

--000--000--000--000--

La création de la Société Nationale d'Investissement du Gabon en 1968 a complété les institutions concernant le développement de l'Industrie et confirmant la volonté du Gouvernement de faciliter son implantation dans le pays.

TABEAU 2.

COMPOSITION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT :

| | MILLIARDS DE FRANCS COURANTS | | | TAUX DE CROISSANCE | | | |
|---------------------------------------|------------------------------|--------|--------|--------------------|---------|---------|---------|
| | 1956 | 1960 | 1970 | 1972 | 1956-60 | 1960-70 | 1970-72 |
| AGRICULTURE : | | 3,9 | 7,7 | | 7 % | | |
| INDUSTRIES EXTRACTIVES & PETROLE : | | 5,0 | 7,3 | | 4 % | | |
| INDUSTRIES MANUFACTURIERES : | | 1,9 | 3,6 | | 7 % | | |
| AUTRES SECTEURS : | | 20,8 | 70,9 | | 13 % | | |
| PIB TOTAL : | 14,7 | 31,6 | 89,5 | 112,5 | 21 % | 11 % | 12 % |
| POPULATION (MILLIONS D'HABITANTS) : | | 0,63 | 0,95 | 0,95 | | | |
| PRODUIT INTERIEUR BRUT (FR CFA) | | 50.159 | 94.210 | 118.421 | | | |
| PAR HABITANT | | | | | | | |

NOTE: LES DONNEES FOURNIES PAR LA DIRECTION DE STATISTIQUE.

TABLEAU 3

BALANCE COMMERCIALE

(VALEUR EN MILLIONS DE FR CFA)
(QUANTITÉ EN MILIERS DE TONNES)

| | 1958 | | 1960 | | 1964 | | 1970 | | 1972 | |
|-------------------------------|---------|-------|--------|-------|--------|-------|---------|-------|---------|-------|
| | V | Q | V | Q | V | Q | V | Q | V | Q |
| EXPORTATIONS | 8.370 | 1.059 | 11.626 | 1.557 | 23.169 | 2.845 | 33.662 | 6.452 | 49.405 | 6.806 |
| IMPORTATIONS | 7.282 | 112 | 7.629 | 122 | 13.743 | 186 | 22.231 | 191 | 34.306 | 218 |
| BALANCE COMMERCIALE APPARANTE | + 1.088 | | +3.997 | | +9.426 | | +11.430 | | +15.099 | |

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DES PRODUITS MANUFACTURÉS

(VALEUR EN MILLIONS DE FR CFA)
(QUANTITÉ EN TONNES)

| | 1964 | | 1965 | | 1967 | | 1969 | | 1970 | |
|--|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|---------|---------|--------|
| | V | Q | V | Q | V | Q | V | Q | V | Q |
| IMPORTATIONS | | | | | | | | | | |
| MACHINES & APPAREILS D'EQUIPEMENT | 1.350,9 | 3.613 | 1.929,6 | 4.231 | 1.972,5 | 5.557 | 3.226,2 | 5.532 | 2.602,1 | 3.928 |
| PRODUITS FINIS - EQUIPEMENT D'AGRICULTURE | 124,6 | 707 | 56,8 | 657 | 57,9 | 327 | 72,4 | 397 | 80,3 | 346 |
| VEHICULES ET DIVERS MATERIEL DE TRANSPORT | 972,1 | 2.401 | 1.163,2 | 2.506 | 1.296,6 | 3.294 | 1.904,7 | 3.302 | 2.076,6 | 5.589 |
| DEMI-PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION ET T. P. | 1.254,3 | 46.098 | 1.732,9 | 52.030 | 1.960,8 | 55.753 | 3.095,8 | 71.315 | 3.440,1 | 87.959 |
| TOTAL | 3.702,9 | 52.819 | 4.876,5 | 59.424 | 5.287,8 | 54.937 | 7.629,1 | 60.546 | 9.219,1 | 97.872 |
| EXPORTATIONS | | | | | | | | | | |
| CONTREPLAQUE | 2.034,0 | 27.234 | 1.929,7 | 25.694 | 1.674,0 | 22.361 | 2.310,8 | 30.011 | 2.521,7 | 27.341 |
| BOIS SCIÉS, PLACAGES ET TRAVERSES DE CHEMIN DE FER | 807,7 | 24.91 | 767,7 | 25.025 | 811,1 | 29.519 | 391,4 | 19.124 | 692,0 | 22.815 |
| CARBURANTS ET PRODUITS DE Raffinage | | | | | 228,0 | 29.100 | 2.762,0 | 364.335 | 3.129,9 | 100 |
| TOTAL | 2.841,7 | 51.325 | 2.697,4 | 50.719 | 2.712,1 | 51.980 | 5.064,2 | 115.469 | 6.343,7 | 495 |

TABLEAU 4.

NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYEES DANS L'ENSEMBLE
DE L'ECONOMIE

(SECTEUR PRIVE)

| | 1950 | 1960 | 1970 | 1972 |
|----------------------------|------|-----------------------|--------|--------|
| AGRICULTURE, FORET, CHASSE | 7 | 14.700 | 11.443 | 12.475 |
| INDUSTRIES EXTRACTIVES | 7 | 6.000 | 3.066 | 3.767 |
| PETROLE | 7 | 7 | 2.313 | 2.845 |
| INDUSTRIES MANUFACTURIERES | 7 | 4.200 | 6.981 | 9.545 |
| AUTRES SECTEURS | 7 | 12.100 ⁽¹⁾ | 26.171 | 28.632 |
| TOTAL: | | 37.000 ⁽¹⁾ | 49.974 | 57.187 |

(1) ESTIMATION

-0-0-0-0-0-0-0-

TABLEAU 5.

NOMBRE DE PERSONNES EMPLOYEES DANS LES IN-
DUSTRIES MANUFACTURIERES

(SAUF PETROLE)

ANNEE 1971

ENTREPRISES EMPLOYANT PLUS DE 100 PERSONNES.

| | |
|-------------------------|-------|
| NOMBRE D'ENTREPRISES : | 19 |
| NOMBRE TOTAL D'EMPLOES: | 6.484 |

ENTREPRISES EMPLOYANT ENTRE 10 ET 99 PERSONNES.

| | |
|-------------------------|-------|
| NOMBRE D'ENTREPRISES : | 32 |
| NOMBRE TOTAL D'EMPLOES: | 1.999 |

ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 10 PERSONNES.

| | |
|--------------------------|-----|
| NOMBRE D'ENTREPRISES : | 97 |
| NOMBRE TOTAL D'EMPLOES : | 223 |

-0-0-0-0-0-0-0-

(CHIFFRES FOURNIS PAR LA DIRECTION
DE STATISTIQUES)



06394



Distr. LIMITADA

ID/WG.165/14 SUMMARY
14 noviembre 1973

ESPAÑOL

Original: FRANCS/
INGLES

Organización de las Naciones Unidas para el Desarrollo Industrial

Reunión sobre las estrategias y políticas de
desarrollo industrial en países pequeños

Viena, 26 - 30 noviembre 1973

ESTRATEGIA Y POLITICAS DE DESARROLLO INDUSTRIAL:

LA EXPERIENCIA DEL GABÓN, 1950-1972

por

Jena-Pierre Lemboumba^m
y coautores
J. Kamaya y
M. Wielezynski

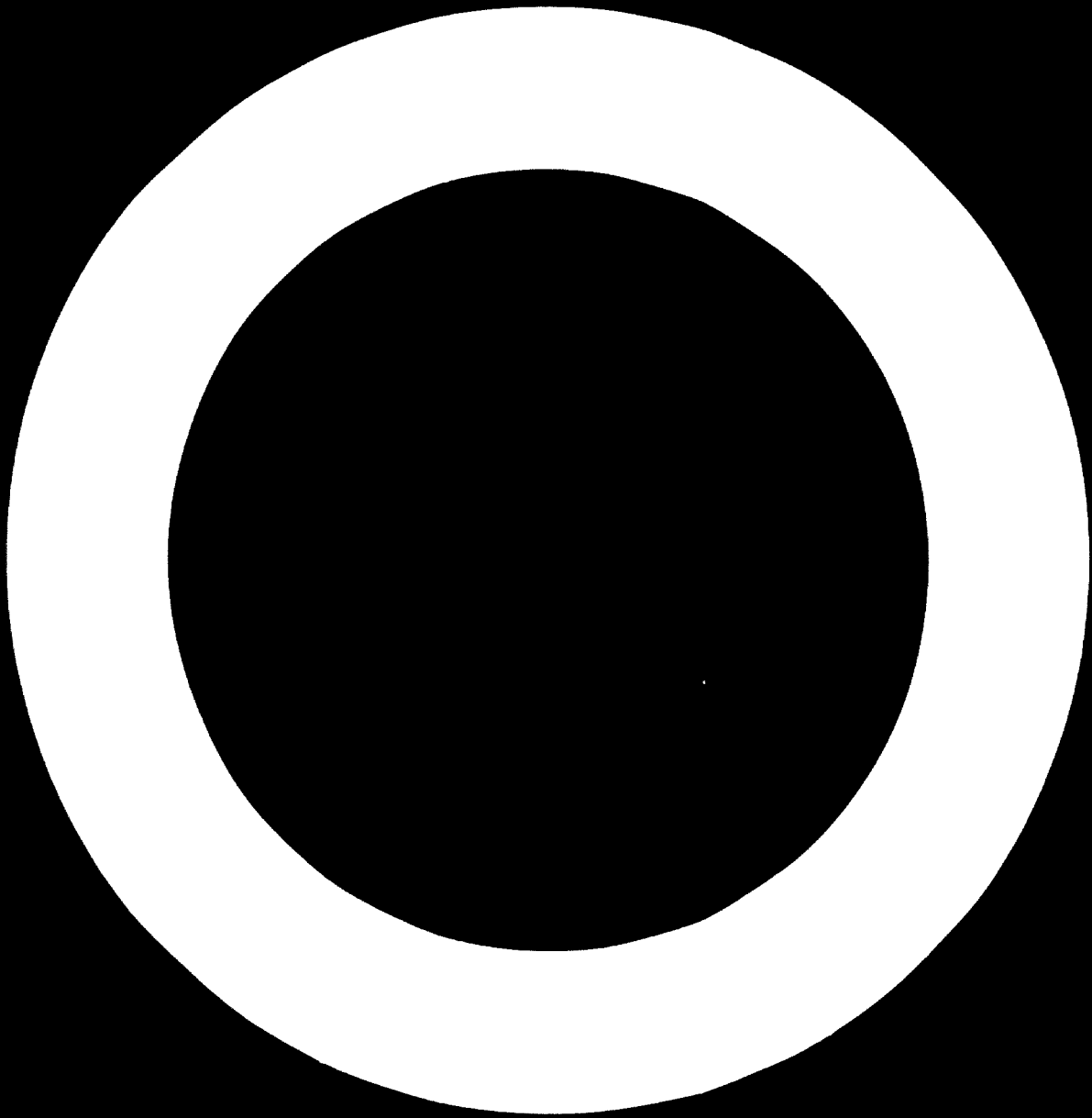
RESUMEN ✓

1. El Gabón está situado en el ecuador, en la costa occidental de Africa. El 75% de su territorio es zona de espesos bosques ecuatoriales, y el país está muy poco poblado (500.000 habitantes). El ingreso por habitante es elevado (650 dólares en 1970), lo cual se debe en gran parte a la explotación de la caoba y el petróleo (sectores que aportaron el 36%, cada uno, de los ingresos de exportación obtenidos en 1970), del manganeso (que aportó el 20%) y del uranio (que aportó el 4%). El empleo en el sector moderno de la economía se ha duplicado en los últimos diez años, y el Gabón empieza a enfrentar una situación de escasez de mano de obra masculina que esté dispuesta a trabajar en las poblaciones o en los enclaves constituidos por las zonas de desarrollo forestal y minero.

^m Commissaire au Plan, Ministère du Plan de Développement et de l'Aménagement du Territoire, Libreville.

1/ El presente resumen ha sido preparado por la Secretaría de la ONUDI basándose en el trabajo presentado por el autor. Las opiniones que éste expresa no reflejan necesariamente las de la Secretaría de la ONUDI. El presente resumen no ha sido revisado por la Secretaría de la ONUDI.

id.73-7543



al

o

o.

2. Aunque es independiente desde 1960, el Gabón continúa recurriendo, en parte, a los servicios de personal francés en las esferas administrativas y docentes, y en otras esferas profesionales. Otros países industrializados han mostrado interés por los ricos yacimientos minerales del país, entre los que figuran criaderos de mineral de hierro (véase el mapa adjunto). El Gabón es miembro, junto con otros países de la Unión Aduanera y Económica del África Central y con el Chad, de un Banco central común, pero no está ligado a esos países en el plano político.

Condiciones previas para la industrialización.

3. Una restricción importante ha sido la estrechez del mercado interno, que además es un mercado bastante exigente. Se calcula que una tercera parte de la población utiliza los productos del sector moderno de la economía. Buena parte de los pagos por concepto de sueldos y salarios van a personas que no son nacionales del país; y en el gusto de los consumidores ha influido mucho la costumbre de importar bienes de gran calidad y excelente presentación. Las nuevas industrias locales tienen que igualar esos niveles si quieren vender sus productos.

4. Libreville (160.000 habitantes) y Port Gentil son los principales centros de actividad económica. Se usa el transporte fluvial para los rollizos de madera; el transporte por carretera mejoró considerablemente durante los años 60, pero la explotación de los ricos yacimientos de mineral de hierro y de las apreciables reservas de recursos forestales del Norte aún está pendiente de que se construya un enlace ferroviario con la costa.

5. En las ciudades más importantes no ha faltado la electricidad ni el agua necesarios para el desarrollo industrial. Existe una refinería de petróleo en Port Gentil; se han establecido zonas industriales, río arriba de Libreville, en Owendo (con instalaciones portuarias y enlaces ferroviarios con el interior) y el Port Gentil.

En 1965, las autoridades acondicionaron en Libreville una zona especialmente destinada a industrias pequeñas.

6. Las industrias locales tienen a su disposición, además de los minerales que se explotan para el mercado de exportación, materias primas tales como gas natural, sal, arenas silíceas, mármol, etc.

7. Un factor limitativo de importancia son los recursos humanos. La enseñanza primaria se ha extendido con rapidez durante los años 60; y en 1969 había 6.000 alumnos de enseñanza secundaria; 1.400 de los cuales se han matriculado en escuelas técnicas de nivel secundario. La mayoría de las grandes empresas tienen sus propios programas para la capacitación del personal gabonés.

8. Aunque se han establecido diversas instituciones para financiar industrias nuevas, pocos empresarios (gaboneses o extranjeros) han encontrado atractiva la manufactura, en vista de la liberal política de "puerta abierta" a las importaciones que aplica el Gabón. Durante los años 60, las industrias de la construcción y de servicios experimentaron un auge importante: la inversión en esos sectores ofrecía recompensas más seguras. Esto ha frenado el desarrollo de las industrias manufactureras.

Logros de la industrialización

9. En 1970, la contribución del sector minería y petróleo al producto interno bruto representó aproximadamente el 30%; la del sector manufacturero (incluida la transformación de maderas), el 35%; y las del sector agrario, el 9%. El valor agregado en el sector de la transformación de la madera aumentó de 1.230 millones de francos CFA en 1968 a 2.120 millones en 1972; el valor agregado en otras industrias manufactureras pasó de 1.480 millones de francos CFA en 1968 a 2.670 millones en 1972.

10. Las 25 industrias más importantes se reseñan en el anexo A. Las inversiones más cuantiosas se han producido en los sectores del petróleo en bruto, refinación de petróleo, manganeso, uranio y elaboración de maderas. Hay fabricación local de cemento, pinturas, otros materiales de construcción, y gases industriales; en cambio es limitada la gama de industrias productoras de bienes de consumo; harina, cerveza, bebidas y cigarrillos, etc.

11. La refinera de petróleo es la única fábrica establecida hasta ahora en virtud de un acuerdo para abastecer al mercado regional de la Unión Económica y Aduanera de África Central.

12. Las mayores fuentes de empleo en los sectores productivos en 1969 fueron las industrias forestales (11.000 trabajadores) y de la construcción (12.000); y el sector petróleo y minería (5.000); en la elaboración de maderas se ocupan 4.000 trabajadores; y en otras industrias manufactureras, 6.000.

Estrategia de la industrialización

13. En los años 60, la estrategia de industrialización del Gabón fue, en gran parte, la que imponía el desarrollo de otros sectores. La explotación del petróleo y otros recursos minerales proporcionó suficientes ingresos de divisas (173 millones de dólares EE.UU. en 1970) para financiar las necesidades de importación, que habían aumentado de golpe. La producción agrícola no se ha incrementado con la rapidez necesaria para subvenir a las necesidades de la población urbana, en rápido aumento, y ha habido que aumentar, especialmente en los últimos años, las importaciones de alimentos.

14. Por consiguiente, la estrategia básica de los años 60 consistía en desarrollar la infraestructura, inclusive los servicios de enseñanza, higiene, etc., sabiendo que se crearían así mejores condiciones para una ulterior industrialización.
15. Las principales industrias establecidas hasta ahora han sido industrias basadas en los recursos naturales. Un 20% aproximadamente del valor de las exportaciones de maderas en 1970 correspondió a la madera terciada y a las láminas de madera. El Gobierno ha estudiado importantes proyectos de fabricación de fertilizantes a partir de gas natural, y de producción de celulosa y papel. Se ha promovido la inversión extranjera en las pesquerías. Las industrias alimentarias se han desarrollado poco, debido a la irregularidad e insuficiencia de los suministros agrícolas.
16. Prescindiendo de la elaboración de maderas, la refinación de petróleo, las pesquerías y la industria minera, no se han desarrollado industrias de exportación.
17. Más que promover industrias con elevado coeficiente de mano de obra, se ha seguido la política de utilizar la tecnología más mecanizada disponible.
18. Después del desarrollo de accesos viarios y ferroviarios al interior del país en los años 60, en los planes del 70 se procurará desarrollar la industria en zonas más rurales.
19. El Service d'Etude au Commissariat du Plan comprueba que la tecnología extranjera se adapte a las circunstancias locales. La escuela nacional de ingeniería de Libreville dispone de algunas instalaciones y servicios de investigación, si bien en escala limitada.
20. Durante los años 60, muchos gaboneses recibieron capacitación profesional en el extranjero. Las grandes empresas mineras y de otras ramas trazaron programas de capacitación en el plano local. En 1970, la Universidad Nacional, de reciente creación, contaba con 150 alumnos, 50 de los cuales cursaban estudios científicos. En la actualidad, la matrícula total llega a casi los 600 alumnos. En la enseñanza secundaria se presta ahora mayor atención a las materias técnicas. El Gobierno ha recibido asesoramiento de la OIT sobre las necesidades de formación profesional y técnica, y se está planeando el establecimiento de nuevos centros de capacitación.

Políticas y medidas industriales

21. En principio, la liberal política de importación adoptada desde 1960 es incompatible con la protección a las industrias locales. Sólo en dos casos -una fábrica de harinas y otra de pinturas- tomó medidas el Gobierno para proteger a la industria local.
22. Tanto la maquinaria y el equipo como las materias primas que utiliza la industria local han quedado exentas del pago de impuestos y de derechos de importación; pero como éstos eran sólo del 5% aproximadamente, el efecto de este incentivo no fue grande.
23. En 1961 se promulgó un Código de las Inversiones, en virtud de esa ley, el Gobierno puede hacer lo siguiente: a) estabilizar los impuestos que gravan las utilidades durante un período de hasta 25 años y eximir de los nuevos impuestos que pudieran establecerse ulteriormente; b) aplicar durante un período determinado la exención de impuestos sobre las utilidades (que suelen tributar un 34%), y c) proporcionar otras garantías. La amplitud de los beneficios ofrecidos depende de la importancia relativa del proyecto y de la contribución que éste suponga al desarrollo nacional, contribución que determina la Comisión de Inversiones. Si la empresa reviste particular importancia, se establece un "acuerdo de empresa" o una "Convención"; si los beneficios concedidos han de durar más de 10 años, el decreto de concesión ha de ser aprobado por el Consejo de Ministros.
24. En el Anexo A se da la lista de ocho empresas acogidas a una de estas "convenciones". Las empresas manufactureras incluidas en la lista han podido acogerse al tipo de concesiones I B, que incluyen la estabilización de los impuestos y una desgravación fiscal temporal. Hay una empresa (la N° 22) a la que se ha concedido un régimen especial de tributación, que se da a las empresas que vendan a otros países de la Unión Aduanera y Económica del África Central. Conforme a este régimen, todos los derechos y tasas sobre las importaciones y sobre el volumen de negocio interno quedan sustituidos por una tasa sobre el volumen de negocio correspondiente a los productos que salen de la fábrica, impuesto cuya cuantía fijan, de mutuo acuerdo, los Estados copartícipes.

Las instituciones y la industrialización

25. El Commissariat au Plan, adscrito a la Presidencia del Gobierno desde 1967, formula la estrategia de desarrollo del Gabón. Una sección del Commissariat se ocupa de estudios y programación, otra controla la ejecución de programas. Valiéndose frecuentemente de la ayuda de consultores y de expertos de asistencia técnica, se examinan allí los proyectos industriales. Se atribuye especial interés a los de mayor envergadura y a aquellos en los cuales puede participar el Estado, por ejemplo, en el plan para 1971-1975 se detallan un proyecto de gran importancia para la producción de celulosa y papel y otro para la fabricación de fertilizantes a partir de gas natural.
26. Como el Gabón ha confiado mucho en la inversión privada y extranjera, la Comisión de Inversiones, que asesora sobre la aplicación del Código de las Inversiones, es la entidad que más ha influido en el tipo de nuevas industrias establecidas. La Comisión está integrada por el Ministro de Hacienda, el Ministro de Economía Nacional, el Ministro del ramo a que corresponda el proyecto en estudio, y cuatro miembros de la Asamblea Nacional. También están representados el Comisario del Plan y los directores generales de Asuntos Económicos, Aduanas y Tributación Fiscal, así como la Cámara de Comercio.
27. El Fonds Gabonais d'Investissement (FGI) fue creado en 1967. Recibe depósitos procedentes de una exacción especial de desarrollo, del 10%, que se aplica a empresas y a particulares. Al depositante se le da un certificado, y una cantidad igual a dos veces el valor de ese certificado ha de reinvertirse en proyectos de desarrollo en el Gabón dentro de un plazo de dos años, de no hacerse así, se procede a transformar los certificados en un crédito por diez años a la SONADIG, con un 1,5% de interés. La SONADIG -es decir la Société Nationale d'Investissement du Gabon- se creó en 1968 para la concesión de créditos a empresas públicas y privadas. Hasta ahora, sus operaciones han sido muy limitadas.
28. La Banque Gabonaise de Développement (BGD) se creó en 1970 con capital suscrito por el Gobierno y por aportantes de ayuda bilateral. La BGD ha invertido en una amplia gama de proyectos, incluidos algunos referentes a la vivienda. Ha invertido en algunos proyectos industriales.
29. En 1964 se creó PROMOGABON, organismo encargado de promover las pequeñas industrias y las de artesanía.

ANEXO A
15 INDUSTRIAS PRINCIPALES

| SECTOR | Nº | Nombre y productos de las empresas | Comienzo de la explotación | Fecha y grado de la protección | Capital invertido millones Fr. CPA | Princ. productos importados | Biro de negocio (millones Fr. CPA) | Valor agregado (millones Fr. CPA) |
|----------------------------|----|---|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---|------------------------------------|-----------------------------------|
| IND. ALIMENTARIA | 1 | PALMERVA (aceite de palma) Lambaré | 1966 | Régimen "A" 10 años 1965 | 405,0 | | 155,0 | 95,0 |
| | 2 | SOBRAGA (cerveza, bebidas) Libreville | 1966 | Régimen I R 10 años 1967 | 364,0 | Malta, esencias, envases | 1.460,0 | 1.000,0 |
| | 3 | SIAC (harina, piensos, huevos, pan, azúcar aglomerado) Libreville | 1967 | Régimen I R 10 años 1968 | 550,0 | Trigo, maíz, harina de pescado, polvos, azúcar en polvo | 340,0 | 150,0 |
| | 4 | SEBOGA (Coco Cola, Fanta, etc.) Libreville | 1967 | Régimen I R 10 años 1970 | 344,0 | Esencias arom., envases | 368,0 | 70,0 |
| | 5 | SOCIQA (cigarrillos, tabaco) Libreville | 1970 | Régimen I R 5 años 1970 | 391,0 | Tabacos, envases | 201,5 | 130,5 |
| IND. DE LA MADERA | 6 | C.F.D. (madera terciada) Port Gentil | 1945 | Convención 25 años 1967 | 1.260,0 | Molas, envases plástico | 1.230,0 | 1.500,0 |
| | 7 | PLACAGE GABONNAIS (madera desecrollada) Port Gentil | 1947 | Régimen II UDRIAC 5 años 1967 | 237,4 | | 110,0 | 10,0 |
| | 8 | WITS INDUST. GABONNAIS (prod. serrería y ebanistería) Libreville | 1968 | | 84,5 | | 97,9 | 40,0 |
| ENERGIA | 9 | SOGAMTE (muebles) Libreville | 1970 | Régimen I R 7 años 1970 | 75,0 | Molas, telas tapisar | 177,4 | 100,0 |
| | 10 | S.E.E.G. (energía eléct. y distrib. agua) | 1965 | Convención 25 años 1970 | 6.811,0 | Equipo, prod. tratamiento aguas | 1.350,0 | 3.343,0 |
| MINAS Y PETRÓLEO | 11 | OMILOO (trat. minerales de manganeso y bióxido de manganeso) MOANDA | 1953 | Convención | 31.500,0 | | 11.000,0 | 8.400,0 |
| | 12 | OMOR (explot. y concentr. mineral uranio) MOUANA | 1968 | Convención | 6.000,0 | Azufre, catalis. | 1.850,0 | 1.580,0 |
| | 13 | ELF-GABON (petróleo) Port Gentil | 1956 | Convención | 83.200,0 | Productos químicos desalación | 22.997,0 | 21.107,4 |
| | 14 | SHELL - GABON (petróleo) Port Gentil y Omba | 1960 | Convención | 300,0 | | 6.064,0 | 6.000,0 |
| TRANSFORMACION DE METALES | 15 | A.C.A.E. (talleres mecán. y constr. navales) Libreville | 1947 | | 450,0 | | 468,0 | 300,0 |
| | 16 | H.F.A.E. (talleres mecán. y constr. navales) Port Gentil | 1956 | Régimen "A" 5 años 1968 | 430,0 | | 1.011,0 | 100,0 |
| | 17 | MEPAL GABON (laminas metálicas, const. metálicas) Libreville | 1965 | Régimen I R 10 años 1966 | 46,6 | Perfiles, laminas, placas | 95,0 | 30,0 |
| TEXTILES | 18 | H.G.V. (ropas hechas) Libreville | 1965 | Régimen I R 10 años 1966 | 120,0 | Tejidos diversos | 362,0 | 150,0 |
| | 19 | SOYMA (telido de ropas) Libreville | 1968 | Régimen I R 10 años 1968 | 480,0 | Tejidos, pinturas, aprestos | 470,0 | 130,0 |
| IND. QUIMICA | 20 | SAGA (jabón de Marsella) Port Gentil | 1956 | Régimen I R 10 años 1972 | 25,5 | Aceite, prod. químicos | 200,0 | 40,0 |
| | 21 | GABON (acetileno, oxígeno) Port Gentil | 1963 | Régimen "A" 10 años 1971 | 130,5 | | 310,0 | 150,0 |
| | 22 | CHIMIE-GABON (pinturas para la construcción) Libreville | 1966 | Régimen III UDRIAC 5 años 1966 | 40,0 | Prod. químicos | 143,0 | 50,0 |
| MATERIALES DE CONSTRUCCION | 23 | SOGAMA (ref. de petróleo) Port Gentil | 1968 | Convención 25 años | 4.593,5 | Prod. químicos catalis., etc. | 6.521,0 | 1.302,0 |
| | 24 | BIOT VERILE (hormigón prefabricado) Libreville | 1960 | | 160,0 | | 135,0 | 70,0 |
| | 25 | LES CIMENT D'OMBOUO Trituración de clínker a cemento Libreville - Oumbo | 1968 | Convención 25 años | 400,0 | Clínker, yeso, bolson de papel | 455,0 | 130,0 |



06394



Distr.
LIMITED

ID/WG.165/14 Summary
14 November 1973

United Nations Industrial Development Organization

ENGLISH
ORIGINAL: ENGLISH/FRENCH

Meeting on Industrial Development Strategies
and Policies in Small Countries

Vienna, 26 - 30 November 1973

INDUSTRIAL DEVELOPMENT STRATEGY AND POLICIES:
THE EXPERIENCE OF GABON, 1950-1972

by

Jean-Pierre Lemboumba ^{*/}
and co-authors
J. Kamaya and
M. Wielezyski

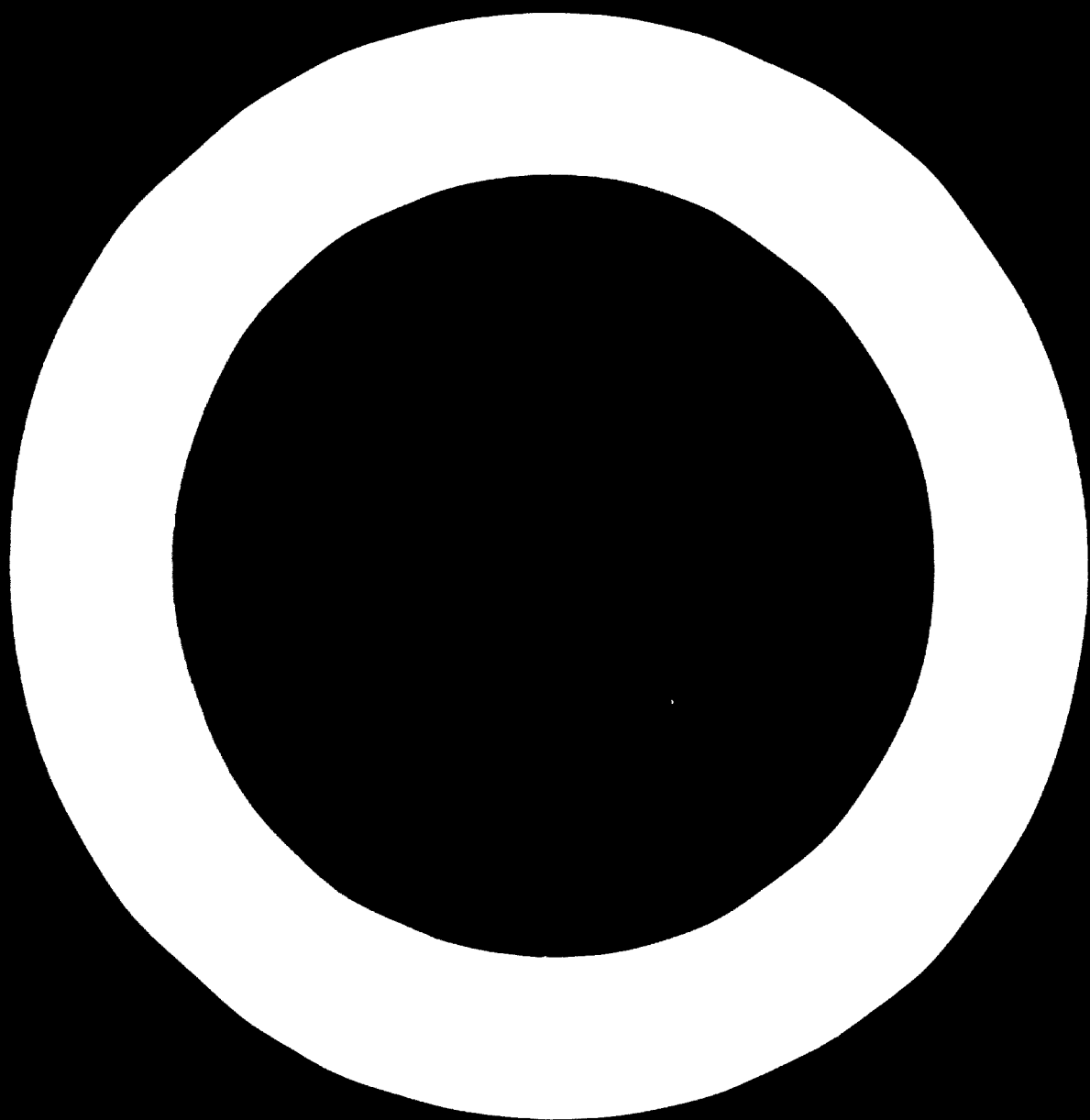
Summary ^{1/}

1. Gabon lies on the equator on the West Coast of Africa. Some 75 per cent of the land is covered by dense equatorial forests, and the country is thinly populated (500,000 inhabitants). Per capita income is high, \$650 in 1970, largely due to the exploitation of the mahogany forests and oil (each contributing 36 per cent of export earnings in 1970), manganese (contributing 10 per cent) and uranium (contributing four per cent). Employment in the modern sector of the economy has doubled in the last ten years and Gabon is beginning to face a shortage of male labour that is willing to work in towns or the enclaves of forest and mineral development.

^{*/} Mr. Jean-Pierre Lemboumba is Commissaire au Plan, Ministère du Plan du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Libreville.

^{1/} This summary has been prepared by the secretariat of UNIDO on the basis of the original paper submitted by the author. The views and opinions expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of the secretariat of UNIDO.

id.73-7542



2. Gabon became independent in 1960, but still relies in part on French administrative education and professional personnel. Other industrialized countries have shown interest in the country's rich mineral deposits which include iron ore (see attached map). Gabon is a member of the common central bank with other UDEAC (Central African Customs and Economic Union) members and Chad, but has remained politically apart.

Pre-conditions for industrial development.

3. The small and sophisticated domestic market has been an important constraint. An estimated one-third of the population benefits from the modern sector of the economy. A substantial part of salary and wage payments are to non-Gabonese; consumer taste is accustomed to imported goods of high quality and packaging. New local industries must match these standards in order to sell their products.
4. Libreville (population 160,000) and Port-Gentil are the main centres of economic activity. River transport is used for logs, road transport was improved considerably in the 1960s but exploitation of the rich iron ore deposits and forest reserves in the north awaits the building of a rail link to the coast.
5. There have been sufficient supplies of electricity and water for industrial development in the larger cities. There is an oil refinery at Port Gentil; industrial zones have been established up-river from Libreville at Owendo (with port facilities and inland rail connexions) and at Port Gentil. The Government prepared in 1965 a special site in Libreville for small industries.
6. In addition to the minerals exploited for export markets, raw materials such as natural gas, salt, silica sand, marble, etc. are available for local industries.
7. A major constraint on development is human resources. Primary education expanded rapidly in the 1960s and by 1969, 6,000 were receiving secondary education; of these 1,400 have enrolled in technical secondary schools. Most of the large enterprises have provided their own training programmes for Gabonese staff.
8. Although institutions have been established to provide finance for new industries, few entrepreneurs (Gabonese or foreign) have found manufacturing attractive in the face of Gabon's liberal "open door" policy on imports. Construction and service industries boomed in the 1960s; investment in those sectors offered safer rewards. As a result, the development of manufacturing industries has been slow.

Industrial development achievements

9. In 1970, the contribution of the mining and oil sector to GDP was about 30 per cent, the manufacturing sector (including wood processing) about 35 per cent and the agricultural sector, 9 per cent. Value added in wood-processing increased from CFA Francs 1.25 billion in 1968 to CFA Francs 2.12 billion in 1972; value added in other manufacturing industries from CFA Francs 1.48 billion in 1968 to CFA Francs 2.67 billion in 1972.

10. The 25 major industries are listed in Annex A. The largest investments have been in oil, petroleum refining, manganese, uranium and timber processing. Cement, paint, other building materials, industrial gases are manufactured locally; but the range of consumer goods industries is small: flour, beer, beverages and cigarettes, etc.

11. The oil refinery is the only plant established so far under an agreement to supply the regional market of UDEAC.

12. The major source of employment in production sectors in 1969 were forestry (11,000 workers) and construction (12,000 workers); oil and mining (5,000 workers); timber processing employs 4,000 workers and other manufacturing industries 6,000 workers.

Industrial development strategy

13. The strategy of industrialization of Gabon in the 1960s was to a large part dictated by the development of other sectors. Exploitation of oil and other minerals provided sufficient foreign exchange earnings (US\$173 million in 1970) to finance the sharply increased requirements of imports. Agricultural output has not expanded fast enough to supply the needs of the fast-growing urban population, and food imports have increased, particularly in the last few years.

14. The basic strategy in the 1960s therefore was to develop infrastructure and improve education, health and other services in the knowledge that this would create better conditions for industrialization at a later date.

15. The major industries established so far have been resource-based; about one-fifth of the value of timber exports in 1970 was derived from plywood and veneer. The Government has studied large-scale projects for the manufacture of fertilizer from natural gas and pulp and paper. Foreign investment in fisheries has been promoted. But a broader development of the food-processing industry has been held up by irregular and inadequate agricultural supplies.

16. Apart from timber processing, oil refining, fishing and the mining industry, no export industries have been developed.
17. Rather than promote labour intensive industries, the policy has been to use the most mechanized technology available.
18. Following the development of roads and rail access to the interior in the 1960s, plans for the 1970s will attempt to develop industry in more rural areas.
19. Le Service d'Etude au Commissariat du Plan checks that foreign technology is adapted to local conditions. The national engineering school in Libreville has limited research facilities.
20. In the 1960s many Gabonese received professional training abroad. The large mining and other enterprises developed local training schemes. In 1970, the newly established National University has 150 students, 50 of them reading science. The total enrolment is now approaching 600. More emphasis is being given to technical education at the secondary level. The Government has received advice from ILO on vocational and technical training needs and new training centres are planned.

Industrial policies and measures

21. The liberal import policy adopted since 1960 is in principle incompatible with protection of local industries. Only in two cases, a flour mill and a paint manufacturing plant, did the Government take steps to protect the local industry.
22. Both machinery and equipment and raw materials used by local industry have been exempted from import duties and taxes; but since these were about 5 per cent, the incentive effect was weak.
23. An Investment Code was enacted in 1961; under the law the Government may:
(a) stabilize the rate of tax on profits for up to 25 years and provide exemption from new taxes subsequently introduced; (b) exempt profits from tax (normally charged at 34 per cent) for a specified period; and (c) provide other guarantees. The scope of benefits offered depends on the relative importance of the project and its contribution to national development of each project as determined by the Investment Commission. If the enterprise is of particular importance an "enterprise agreement" or "convention" is made; if benefits extend over a period of more than ten years, the enacting decree must be approved by the Council of Ministers.

24. Annex A lists eight enterprises which benefited from such a "convention". The manufacturing enterprises listed have benefited from I B type of concessions which include stabilization of taxation and a tax holiday. One enterprise (No. 22) benefited from a special tax regime for enterprises whose sales extend to other UDEAC countries. Under this regime all duties and taxes on imports and internal turnover taxes are replaced by a turnover tax on product leaving the factory, whose rate is fixed by agreement with partner states.

Institutions and industrial development

25. The Commissariat au Plan, which has been attached to the Office of the President since 1967, formulates the development strategy of Gabon. One section of the Commissariat is concerned with studies and programming; another controls the implementation of programmes. Industrial projects are examined, frequently with the aid of consultants and technical assistance experts. Particular interest is shown in major projects and those in which the State may participate; for example, in the 1971-1975 plan a large pulp and paper project and the manufacture of fertilizer from natural gas are detailed.

26. Since Gabon has relied heavily on private and foreign investment, the Investment Commission, which advises on implementation of the Investment Code, is the body which has most influenced the type of new industries established. The Commission consists of the Minister of Finance, the Minister of National Economy, the Minister responsible for the project being considered and four members of the National Assembly. Also represented are the Commissioner of Planning and the Directors of Economic Affairs, Customs and Tax Departments; the Chamber of Commerce is also represented.

27. The Fonds Gabonais d'Investissement (FGI) was created in 1967. It receives deposits from a special development levy of 10 per cent on firms and individuals; a certificate is given to the depositor; an amount equal to twice the value of the certificate must be reinvested in development projects in the Gabon within two years; if this is not done, the certificates are converted into a ten-year loan to SONADIG at 1.5 per cent interest. SONADIG, the Société Nationale d'Investissement du Gabon was created in 1968 to grant credit to public and private enterprises. So far its operations have been on a small scale.

28. The Banque Gabonaise de Développement (BGD) was established in 1970 with capital subscribed by the Government and bilateral aid donors. The BGD has invested in a wide range of projects including housing. It has invested in some industrial projects.

29. In 1964 PROMOGABON was established to promote small-scale industries and handicrafts.

Annex A

25 MAJOR ENTERPRISES

| No. | Name of enterprise and product | Start of operations | Degree of protection and period | Fixed capital (millions of CFA francs) | Turnover (millions of CFA francs) | Value added (millions of CFA francs) |
|-----|---|---------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| | | | | | | |
| 1 | Palmever (Palm oil), Lambaréné | 1956 | Type A 10 years 1963 | 405.0 | 117.0 | 56.3 |
| 2 | Sobrega (Beer, beverages) Libreville | 1960 | Type I B 10 years 1967 | 964.0 | 1,865.2 | 1,223.8 |
| 3 | Smag (Flour, animal feeds, eggs, bread, lump sugar) Libreville | 1967 | Type I B 10 years 1968 | 550.0 | 940.0 | 415.0 |
| 4 | Sebege (Coca Cola, Fanta, etc.) Libreville | 1967 | Type I B 10 years 1970 | 341.0 | 366.0 | 61.2 |
| 5 | Société (Cigarettes, tobacco) Libreville | 1970 | Type I B 5 years 1970 | 291.0 | 201.9 | 135.9 |
| 6 | C.F.G. (Plywood) Port Gentil | 1945 | "Convention" 25 years 1967 | 3,266.5 | 3,230.8 | 1,500.5 |
| 7 | Placage Gabonais (Butary-cut wood) Port Gentil | 1947 | Type II UNEAC, 5 years 1967 | 235.4 | 139.9 | 71.6 |
| 8 | Bois Indust. Gabonais (Sawing, joinery) Libreville | 1958 | | 84.5 | 97.9 | 45.3 |
| 9 | Segeair (Furniture) Libreville | 1970 | Type IB 5 years 1970 | 75.0 | 177.4 | 100.9 |

SECTOR

FOOD INDUSTRY

WOOD INDUSTRY

Annex A. (continued)

| 10 | S.E.E.G. (Electricity and water supply) | 1955 | "Convention" 25 years | 6,813.9 | Equipment, products for purifying water | 3,350.7 | 2,347.5 | | |
|----|--|------|------------------------|---------|---|----------|----------|--|--|
| 11 | Comilog (Processing of manganese ores and manganese dioxide) Moundou | 1953 | "Convention" 31,500.0 | | | 11,000.0 | 8,616.1 | | |
| 12 | Comuf (Uranium ore mining and enrichment) Moundou | 1958 | "Convention" 6,000.0 | | Sulphur, catalyst | 1,880.0 | 1,587.9 | | |
| 13 | Elf-Gabon (Petroleum extraction) Port Gentil | 1956 | "Convention" 83,200.0 | | Chemicals for descaling and mud | 21,957.9 | 21,301.4 | | |
| 14 | Shell - Gabon (Petroleum extraction) Port Gentil and Gamba | 1960 | "Convention" 21,000.0 | | | 6,064.5 | 6,238.8 | | |
| 15 | A.C.A.E. (Metal workshops and shipyards) Libreville | 1947 | | 490.0 | | 400.2 | 213.1 | | |
| 16 | U.I.A.E. (Engineering shops and shipyards, metal structures) Port Gentil | 1956 | Type A 5 years 1968 | 490.0 | | 1,011.1 | 371.5 | | |
| 17 | Metal Gabon (Ring lances, metal structures) Libreville | 1965 | Type I B 10 years 1966 | 46.6 | Sheet iron, shapes | 95.0 | 37.1 | | |

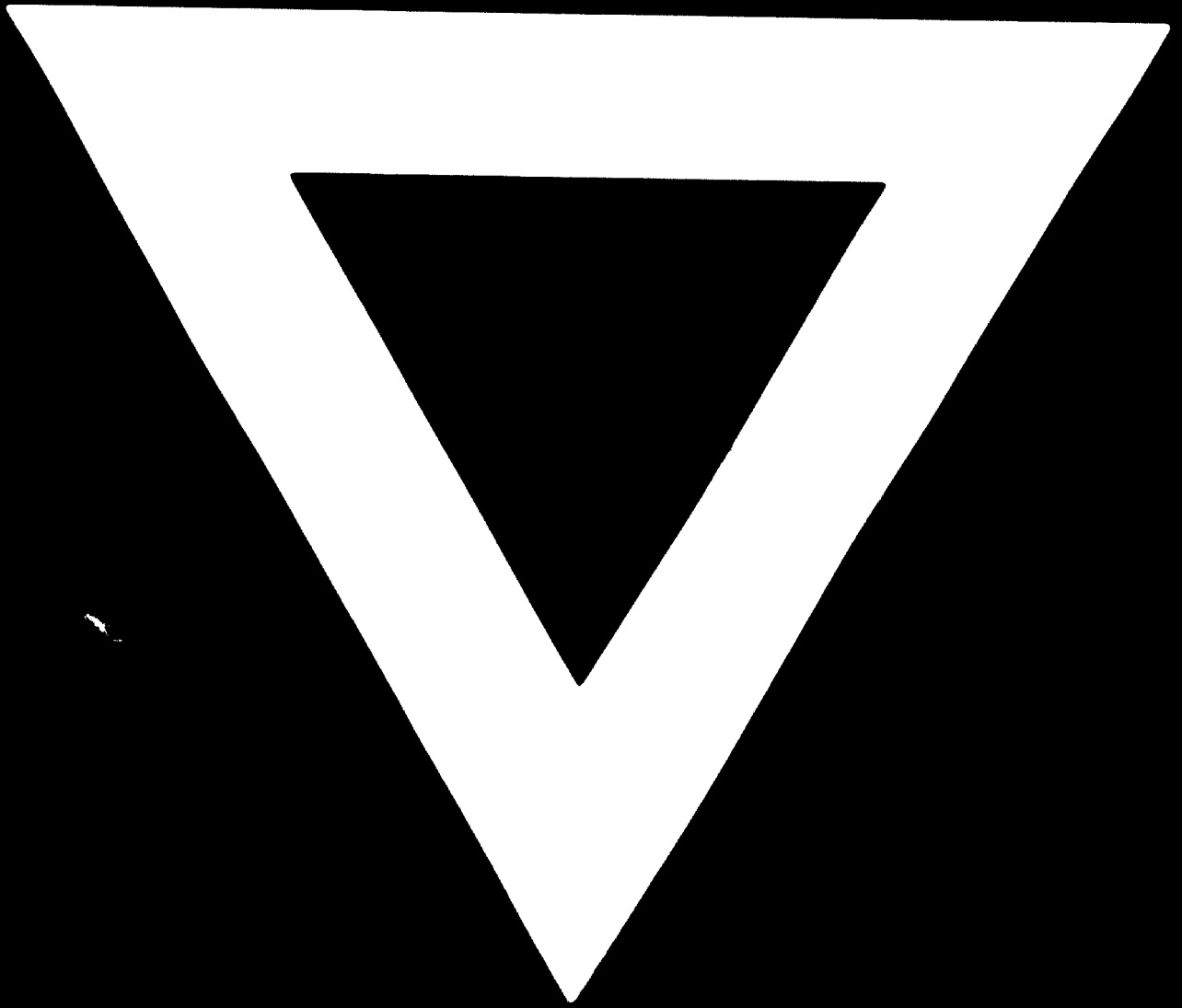
MINING

MINING AND PETROLEUM

METALWORKING INDUSTRY

Annex A (continued)

| 18 | M.G.V. (Clothing manufacture) Libreville | 1960 | Type I B 10 years 1966 | 200.0 | Various fabrics | 400.1 | 41.2 | | | |
|----|---|------|------------------------------------|---------|--------------------------------|---------|---------|--|--|--|
| 19 | Sotegs (Loincloth dyeing) Libreville | 1960 | Type I B 10 years 1966 | 100.0 | Fabrication, dyes | 100.0 | 100.0 | | | |
| 20 | Sag (household soap) Port Gentil | 1956 | Type I F 10 years 1972 | 100.0 | Oil, chemicals | 400.1 | 41.2 | | | |
| 21 | Gaboa (Acetylene, oxygen) Port Gentil | 1965 | Type A 10 years 1971 | 150.5 | Chemicals | 150.5 | 150.5 | | | |
| 22 | Chimie-Gabon (House paint) Libreville | 1966 | Type III UDEAC, 5 years 1966 | 40.5 | Chemicals | 143.0 | 55.4 | | | |
| 23 | Sogara (Petroleum refining) Port Gentil | 1968 | "Convention" 25 years | 4,521.5 | Chemicals, catalysts, etc. | 6,521.5 | 1,301.7 | | | |
| 24 | Lts. Vuille (Prefabricated concrete) Libreville | 1960 | | 160.0 | | 195.0 | 70.3 | | | |
| 25 | Les Ciments D'Owendo (Cement clinker crushing) Libreville - Owendo | 1968 | "Convention" 25 years | 400.0 | Clinker, gypsum, paper bags | 455.0 | 191.8 | | | |



75.08.20